

I- PROTEGER

Une protection efficace des milieux naturels nécessite un suivi permanent de leurs évolutions spontanées ou induites, et un dialogue constant avec les différents acteurs du milieu montagnard. Cette mission s'appuie sur les observations régulières des personnels de terrain qui assurent ainsi, lors de leurs tournées ou d'activités plus spécifiques, un suivi des espèces les plus remarquables. En outre, la présence de gardes-moniteurs sur le terrain garantit le respect de la réglementation inhérente à toute protection.

1.1 Connaître

Temps d'activité (agents de terrain) :

A titre indicatif, le temps passé par le personnel de terrain sur les actions relevant de ce domaine représentait en 2001, 51 % du temps d'activité des agents de terrain (source : rapports d'activité des secteurs), réparti entre les tâches suivantes :

- tournées territoriales,
- comptages,
- marquages, reprises et captures,
- programmes et suivis écologiques finalisés,
- groupes thématiques scientifiques,
- études d'impact.

1.1.1 Le suivi du patrimoine

1.1.1.1 L'évolution de la faune

Chamois

Un comptage global a eu lieu du 17 au 23 septembre 2001 sur l'ensemble du massif de la Vanoise découpé en 9 sous-massifs, mobilisant pendant ces 6 jours une quarantaine d'observateurs par jour. L'effectif global recensé est de 5534 individus soit une légère baisse (3 %) depuis le dernier dénombrement de 1998, ce qui traduit une relative stabilisation de la population si l'on observe la courbe démographique depuis 1965.

Le suivi des pathologies et de la mortalité des ongulés sauvages s'est poursuivi en 2001 en collaboration avec le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires et aucun problème particulier n'a été décelé.

Le programme de suivi de la mortalité des cabris conduit sur le secteur de Termignon a continué pendant cette année.

Bouquetin

Un dénombrement partiel de la population de bouquetins a eu lieu en 2001 visant plus particulièrement les sous-populations en cours d'expansion.

Les quartiers de Champagny-Peisey, Pralognan et Bonneval-sur-Arc ont été comptés. Il est apparu cependant difficile d'interpréter les résultats issus de ce comptage partiel. Sur les secteurs de Modane et de Val d'Isère seront initiées en 2002 des opérations de marquage et de suivi de femelles afin d'apprécier les taux de recrutement.

Aigle royal

Alors qu'en 2000, le nombre de couples recensés était de 18 pour la Vanoise, en 2001, ce sont 20 couples qui sont identifiés avec certitude.

Parmi ceux-ci, 9 sont parvenus à se reproduire et on compte 13 aiglons à l'éclosion. Tous ont pris leur envol.

D'autre part, 2 nouvelles aires ont été découvertes par les agents de terrain, ce qui porte à 116 le nombre total des aires connues en Vanoise et revient à considérer un moyenne de 6 aires par couple.

Gypaète barbu

En 2001, un nombre conséquent, et en forte augmentation, de fiches de contact ont été renseignées (569) grâce à un réseau d'observateurs toujours plus large.

Ces contacts permettent d'affirmer que 11 individus différents au moins ont été vus au mois de décembre sur l'espace Vanoise. Et sur l'ensemble de l'année, 6 individus marqués ont été identifiés sur le massif.

Pour la troisième année consécutive, le couple (trio) de Val d'Isère a tenté de se reproduire mais sans succès. Au vu des observations, on peut penser qu'une première ponte délaissée à cause des conditions météo a été remplacée par une seconde. Mais la couvaison n'est visiblement pas arrivée à son terme et aucune éclosion n'a eu lieu.

Un projet d'implantation de caméra vidéo afin de comprendre les raisons répétées de ces échecs a été élaboré. Cependant, devant le refus de l'ACCA locale et de la mairie de Val d'Isère de voir mis en place ce dispositif, il a été abandonné.

Un comptage de gypaètes barbus a été effectué sur la Haute-Tarentaise et la Haute-Maurienne le 16 novembre 2001. Il avait pour objet d'identifier les couples sédentarisés de Vanoise. Outre celui connu de Val d'Isère, un couple formé a pu être confirmé sur la Haute-Maurienne.

Galliformes : tendance évolutive des effectifs

Perdrix bartavelle

Les 2 zones de référence définies par l'Observatoire des Galliformes de Montagne concernant la Vanoise ont été dénombrées courant mai 2001. Sur Modane, la densité s'établit à environ 0,65 mâles pour 100 ha. Alors qu'en 2000, la tendance était à la baisse (0,45 mâles pour 100 ha), on retrouve en 2001 les chiffres équivalents à ceux des années précédentes (98 et 99). Sur les 7 comptages réalisés sur cette zone, la tendance est globalement stable.

Sur la zone de référence de Tignes, on a obtenu une densité de 1,4 coqs pour 100 ha. Ce résultat est supérieur à celui des années précédentes et le nombre de coqs contactés au chant est lui aussi très important.

Lagopède alpin

Un dénombrement a eu lieu sur la zone de référence de Plan du Lac afin d'estimer la tendance des effectifs. On a compté 2,1 coqs/100 ha. La population semble stable si on considère l'ensemble des comptages qui ont lieu chaque année depuis 1995.

Afin d'étudier le succès de la reproduction, un comptage au chien d'arrêt a également eu lieu sur cette même zone donnant un indice de 0,85 poussin par femelle.

1.1.1.2 L'évolution de la flore

Espèces d'intérêt patrimonial national

La mise en place du programme de suivi pour les espèces du Livre rouge de la Flore de France s'est poursuivie en 2001.

1.1.1.3 Le patrimoine culturel et ethnographique

- Adel Selmi (INRA-EHESS) a poursuivi en 2001 sa thèse qui doit être achevée en 2002. L'objet de sa recherche consiste en l'analyse comparée des représentations vernaculaires et des représentations scientifiques et gestionnaires de la diversité biologique dans le Parc national de la Vanoise. Ce travail cherche à définir les savoirs et les pratiques populaires et scientifiques de socialisation de la biodiversité et les systèmes culturels et symboliques qui les organisent.

1.1.2 Les activités scientifiques

1.1.2.1 L'inventaire et la répartition d'espèces

Inventaire de la flore rare et menacée

En 2001, l'inventaire localisé de la flore vasculaire rare et menacée du Parc (zone centrale et zone périphérique) s'est poursuivi sur la base d'une liste d'espèces pour lesquelles le Parc national de la Vanoise possède une forte responsabilité en matière de conservation. Il s'agit d'espèces inscrites sur le "Livre rouge de la flore rare et menacée de France - tome 1, espèces prioritaires", d'espèces endémiques des Alpes ou d'une partie de la chaîne, d'espèces arctico-alpines, d'espèces protégées, etc.

Durant la saison de végétation 2001, les équipes du Parc ont effectué 2 482 observations transcrites sur des fiches standards de collectes de données floristiques. La grande majorité de ces observations sont des données inédites. Les fiches sont saisies dans la base de données informatisée "Flore" du Parc national de la Vanoise. Au 31 décembre 2001, le nombre total de données, concernant presque exclusivement des plantes à forte valeur patrimoniale est de 17 281 enregistrements, dont 12 990 relatives au territoire du parc national. Ces observations servent également à alimenter la banque de données du Conservatoire botanique national alpin par l'intermédiaire de son antenne en Savoie.

L'analyse plus détaillée de ces inventaires pour l'année 2001 montre que ces observations ont porté sur 200 espèces différentes dont :

- ✓ 22 espèces inscrites sur le livre rouge de la flore rare et menacée de France et
- ✓ 22 espèces protégées par la loi française

Cette année, 25 agents de terrain et 2 gardes saisonniers des réserves naturelles ont participé à cet inventaire.

Ce bilan conséquent est à mettre en relation avec l'effort important consenti par le Parc dans la formation des agents de terrain à la botanique. En 2001 ont été organisées :

- ✓ 1 journée consacrée à l'étude en salle des principales familles de plantes (critères d'identification, utilisation des clés de détermination, etc.).
- ✓ 15 sorties, encadrées par un botaniste de l'antenne Savoie du Conservatoire botanique, totalisant l'équivalent de 67 journées agents.

Ces sorties ont tout d'abord permis de parfaire la connaissance des agents sur certains groupes de plantes (orchidées, poacées, gentianes, etc.) ; mais elles ont également fourni l'occasion :

- ✓ de compléter les inventaires sur des zones moins prospectées (adrets de Lanslebourg et Lanslevillard, etc.) ;
- ✓ de valider ou d'infirmer des données bibliographiques (*Androsace vandelli*, *Crepis pygmaea*, *Doronicum clusii*, etc.) ;
- ✓ de réaliser des expertises par rapport à des projets d'aménagement (sentier du fond d'Aussois, retenue collinaire du Bochor, vallon des Rossets, combe du Santon, etc.).

1.1.2.2 L'inventaire et la répartition des habitats

Inventaire des zones humides de la zone centrale

Le parc a confié au Conservatoire botanique national alpin la réalisation de l'inventaire et de la caractérisation des zones humides (marais et tourbières) de la zone centrale du parc. Cet inventaire, démarré en 2001, se poursuivra en 2002 et concernera en outre les réserves naturelles attenantes. La phase préalable de repérage des zones à étudier a permis de recenser 263 « zones potentielles ». Sur les 140 « zones potentielles » qui ont fait l'objet de prospections de terrain en 2001, 123 abritent effectivement des habitats de bas-marais et de tourbières. Les communautés végétales rencontrées se répartissent en neuf types de groupements. Cette étude permettra, entre autres, d'évaluer la fréquence respective de ces différents types de marais et tourbières sur le territoire du parc.

1.1.2.3 Le suivi d'indicateurs

Programme de recherche Interreg II : Suivi transfrontalier des migrations de bouquetins des Alpes entre le Parc national de la Vanoise et le Parc national du Gran Paradiso

Ce programme s'est clos fin décembre 2001. Il a permis le suivi de 39 bouquetins entre 1997 et 2001 et donné lieu à 2 445 observations côté français (secteurs de Val d'Isère et Bonneval), dont 479 en 2001 (jusqu'en octobre) au cours de 143 journées de terrain. Les principaux résultats font l'objet d'un rapport spécifique. Cette étude a permis de déterminer les principaux quartiers saisonniers (taille et localisation) utilisés par les individus marqués, côtés français et italien ainsi que la direction des déplacements individuels saisonniers. Pour la première fois en Savoie, des données ont été obtenues concernant les déplacements d'un mâle porteur d'un collier GPS. Elles donnent une première indication quant au trajet précis suivi lors du déplacement entre les quartiers saisonniers estivaux (Sassièr) et hivernaux (Val de Rhêmes) et mettent en évidence la pertinence du suivi du déplacement des bouquetins par ce type de balises (envisagé à plus grande échelle lors d'un prochain programme Interreg IIIA proposé en 2002).

1.1.2.4 Les études et recherches

Tourbière du Lac du Lait

Parmi les zones humides recensées en zone centrale, la tourbière du Lac du Lait présente un intérêt tout-à-fait exceptionnel : c'est la seule vraie tourbière actuellement connue en zone centrale (et l'une des rares présentes en Vanoise) et de plus elle tire une partie de son originalité de l'altitude exceptionnellement élevée pour ce type de milieu. L'étude détaillée de cette tourbière a démarré en 2001 par sa caractérisation hydrologique. La caractérisation et l'évaluation des différents groupements végétaux présents sera poursuivie ultérieurement.

Diversité entomologique des prairies de fauche d'altitude

En complément aux études déjà réalisées antérieurement sur les prairies de fauche d'altitude, l'évaluation de leur intérêt écologique a été poursuivie par l'étude de la diversité entomologique de ces milieux. En 2001 l'étude des lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes) a été confiée à L'Office pour l'Information Éco-entomologique. Cette évaluation a confirmé le très grand intérêt de ce type de milieu pour les papillons de jour : outre les espèces dont ces prairies constituent l'habitat préférentiel, de très nombreuses autres espèces non spécifiquement prairiales les utilisent en complément à d'autres milieux comme zones d'alimentation. Le maintien de ces prairies de fauche d'altitude conditionne donc le maintien de la diversité en papillons.

Intérêt porté aux plantes sauvages par les populations locales et les touristes de Vanoise

Cette étude sociologique vise à mieux cerner les valeurs attribuées aux plantes sauvages de Vanoise par les populations locales et les touristes, leurs représentations et leurs attentes vis-à-vis du parc national en matière de protection du patrimoine floristique. Elle a été conduite à partir de questionnaires portant également sur les connaissances et les pratiques concernant la flore sauvage. La phase d'enquête a été conduite en 2001 et a permis de recueillir 135 questionnaires et de conduire une dizaine d'entretiens approfondis auprès de personnes ressources. Le dépouillement de ces données sera effectué en 2003.

Programme écho-éthologie du lagopède au plan du Lac

A l'issue de l'hiver 2000-2001, 4 poules restaient équipées d'émetteurs, cependant de nouvelles tentatives de captures prévues en début d'été n'ont pas été concluantes. Toutefois, 9 poules de lagopède ont été suivies durant l'été 2001 sur des durées très variables. Les résultats obtenus sont les suivants :

- 25% des poules étaient reproductrices,
- l'indice de reproduction observé est de 1,13 poussins par femelle, compatible avec celui obtenu avec le comptage au chien,
- une ponte a pu être observée en direct,
- les poules ont tendance à changer plus qu'ailleurs de territoire pour pondre et élever leurs petits,
- des recensements de renard ont été pratiqués afin de mieux évaluer le facteur prédation lié à cette espèce.

En 2002, ce programme sera poursuivi grâce à un soutien financier du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Outre la zone de référence du Plan du Lac, deux autres sites seront étudiés parallèlement, l'un en Haute-Savoie, l'autre dans les Pyrénées (massif du Canigou).

1.1.2.5 Colloques, comités et séminaires

- Sous l'égide du Réseau Alpin des Espaces Protégés, un colloque portant sur la génétique des populations de Bouquetin a été organisé les 3 et 4 avril 2001 par le Parc national du Grand Paradis dans le Val de Rhêmes. J.P. Martinot représentait le Parc national de la Vanoise.

- Toujours dans le cadre du Réseau Alpin un atelier concernant les ongulés ainsi que les rapaces, s'est tenu à Rhêmes-notre-Dame les 18 et 19 octobre. Le Parc National de la Vanoise était représenté par JP Martinot, I. Girard, R. Anselmet et Y. Anselmet.

- Le Parc national de la Vanoise (V. Plaigne) a participé à une rencontre annuelle internationale organisée par le Réseau Alpin des Espaces Protégés (RAEP) concernant la flore (Réserve de Biosphère d'Entleburg, Suisse, en juin) et les Habitats.

- D. Giard a participé au colloque « L'observation des sports de nature » organisé à Valence par le réseau des chercheurs et experts en sports de montagne et de nature, le 29 novembre 2001.

- D. Giard a également participé à une table ronde d'experts organisée par ce même réseau à Grenoble le 17 octobre 2001, sur les constats d'évolutions et perspectives en matière de loisirs de montagne (pratiquants, offre, produits, enjeux).

1.1.3 Le Système d'Information Géographique

Mise en place du réseau

La mise en place du réseau est maintenant terminée, le réseau est opérationnel.

L'intranet du Parc national de la Vanoise

La place de l'intranet s'accroît avec le temps. Une petite enquête interne a montré qu'il était très consulté y compris par les personnels de terrain.

De même, le courrier électronique est devenu incontournable dans le fonctionnement quotidien. L'ensemble des secteurs ainsi que les personnels du siège possèdent aujourd'hui une adresse de courrier électronique. Il a été décidé également de connecter à ce réseau les districts éloignés du bureau de secteur : c'est le cas pour Peisey-Nancroix (secteur de Sainte-Foy), Le Chevril (secteur de Val d'Isère) et le Mussillon (secteur de Pralognan)

Base de données *Protocoles*

Les bases de données du Parc national de la Vanoise avaient été développées avec Microsoft Access© pour chaque mission (structure éclatée).

Grâce à la mise en place du tableau de bord, l'ensemble des bases de données a été fédéré au sein du même outil. L'intérêt réside dans une gestion centralisée de l'information (facilité de maintenance et d'évolution) et dans une plus grande facilité de mise à disposition des informations au sein de l'établissement.

Développement des bases de données galliformes et gypaète barbu : ces bases de données permettent aux chargés de mission d'effectuer la saisie des fiches de terrain, tant que l'application de saisie dans les secteurs ne sera pas développée, de consulter et d'interroger la base. Mais aussi de réaliser de petites cartographies rapides permettant d'animer une réunion ou de répondre à une sollicitation extérieure (étude d'impact...)

Production cartographique

Le développement de la base de donnée « flore » a permis aux chargés de mission et d'étude de réaliser par eux-mêmes de nombreuses cartes ce qui se traduit par une baisse des demandes faites au service pour les cartographies de travail.

Cette tendance va s'accroître avec le développement d'autres bases de données (galliformes, gypaètes, ongulés...).

De ce fait les demandes adressées au service concernent les cartographies devant être transmises à un imprimeur ou à présenter dans un cadre institutionnel, ce qui nécessite des mises en page plus complexes. C'est notamment le cas pour les plans de gestion des réserves naturelles, dont celui de la Sassièrè, en cours.

Programme interreg II

Dans le cadre du projet de coopération entre les parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis, dont l'objectif est l'étude et la protection d'un patrimoine faunistique commun, il est fondamental de mettre au point une organisation comparable de recueil et d'utilisation des données géographiques.

Des différences géographiques et administratives des deux parcs découlent une structuration, une méthode de recueil et d'informatisation des données différentes. Cela se traduit par l'utilisation d'outils informatiques propres à chaque espace (logiciels et matériels) ainsi que par des systèmes de référencements géographiques nationaux différents.

Néanmoins, il a été possible de produire une petite dizaine de cartes communes aux deux espaces :

1. Situation géographiques des 2 parcs
2. Localisation des zones d'intérêts communautaires pour les oiseaux (ZICO)
3. Localisation des observations de bouquetins été 1998
4. Localisation des observations de bouquetins été 1999
5. Localisation des observations de lagopèdes alpins été 1999
6. Localisation des observations de bouquetins par classe d'effectifs été 1998
7. Localisation des observations de bouquetins par classe d'effectifs été 1999
8. Localisations des observations de gypaètes barbus

Cette phase de vérification des possibilités d'échanges entre le Parc national de la Vanoise et le Parc national du Grand Paradis ayant été menée à bien, sont prévus les développements suivants :

- Mise à jour annuelle des données pour les espèces qui font déjà l'objet d'une étude et pour les autres espèces dont les données sont informatisées.
- Gestion des bases de données spécifiques à chaque espèce.
- Réalisation de cartes thématiques communes pour toutes les biocénoses présentes et dont on possède les données informatisées dans les deux Parcs.

Il est envisagé de stocker l'ensemble de ces données (cartes finalisées et données de bases) sur un serveur Internet consultables par les 2 organismes.

Maintenance informatique

Le service est impliqué dans la gestion du parc informatique tant au niveau de l'appui technique lors des commandes qu'au niveau de la maintenance. Cette activité de maintenance occupe sur une année l'équivalent d'un mois à temps plein pour une personne. Cette activité de maintenance ne comprend que les interventions réalisées sur les serveurs et le réseau.

1.2 Sauvegarder et gérer

L'application de la réglementation représente, en 2001, 6 % du temps d'activité des agents de terrain.

1.2.1 L'activité de prévention

La prévention s'exerce principalement par une politique d'information du public et des usagers du Parc, ainsi que par une présence affirmée du personnel de terrain, dans le cadre des tournées territoriales, dites de « veille écologique ».

1.2.1.1 Police de l'environnement

Principes

Le Parc national de la Vanoise agit en application des principes de politique répressive adoptés par le Conseil d'administration du 25 juin 1998.

Relations inter services dans le domaine de la police de la nature

Les services ayant des responsabilités dans le domaine de la police de l'environnement sont réunis deux fois par an à l'initiative du Préfet et de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. La collaboration touche l'organisation d'actions communes sur le terrain et des échanges en matière de formation, en fonction des compétences particulières des uns ou des autres.

En 2001, l'ONCFS a animé un groupe de travail sur l'application de la loi de 1991 sur la circulation de véhicules à moteur. Cela a donné lieu à un rapport présenté en réunion police de l'environnement.

Accueil de magistrats en stage de sensibilisation à la protection de la nature

7 magistrats ont été accueillis par le Parc national de la Vanoise du 11 au 15 juin 2001 sur le secteur de Pralognan (3 journées) et de Val d'Isère (1 journée).

Relations avec le Parquet

Comme convenu lors d'une rencontre de concertation avec le Parquet d'Albertville, le secteur de Val d'Isère a accueilli des détenus du centre de détention d'Aiton pour deux journées en septembre 2001. Cinq détenus, avec la présence d'un surveillant et un membre de l'équipe éducative ont réhabilité le site de Prariond.

1.2.1.2 Application de la réglementation - Bilan 2000

En matière contraventionnelle, les infractions bénignes peuvent faire l'objet d'une remontrance verbale, sans être constatées par un timbre-amende ou un procès-verbal. Les faits et infractions constatés ont donné lieu aux interventions suivantes :

INFRACTIONS CONSTATEES EN 2001

NATURE DES INFRACTIONS	nombre d'amendes forfaitaires	nombre de procès-verbaux dressés	nombre de procès-verbaux pour lesquels le parc s'est porté partie civile
INFRACTIONS GENERALES			
- Atteinte à une espèce animale ou végétale protégée	sans objet		
- Infraction à un arrêté de biotope	sans objet		
- Infraction à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	sans objet	3	
- Infraction à la police de la chasse	sans objet	1	
- Infractions à la police de la pêche en eau douce	sans objet		
- Infractions marines (autres que les infraction prévues par la réglementation du parc)	sans objet		
SOUS TOTAL INFRACTIONS GENERALES		4	
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC			
- Activités agricoles, pastorales, forestières	sans objet		
- Activités industrielles ou commerciales	sans objet		
- Camping, bivouac	8		
- Activités de cinéma, radio, télévision	sans objet	1	
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	4		
- Constructions, travaux, extractions...	sans objet		
- Dépôts d'ordures, déversements		1	
- Divagation de bestiaux	sans objet		
- Feu	sans objet		
- Inscriptions, signes, dessins	1		
- Introduction de chiens	8		
- Minéraux et fossiles	sans objet		
- Pêche maritimes / sous-marine			
- Publicité (ZC ou ZP)	sans objet		
- Survol	sans objet	3	
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareil sonore)			
- Trouble ou dérangement d'animaux		2	
- Atteintes à la faune hors espèces protégées	sans objet		
- Atteintes à la flore hors espèces protégées	6		
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux			
- Port d'armes à feu ou de munitions	sans objet		
- Utilisation de la dénomination Parc national	sans objet		
- Pénétration dans une zone interdite			
- Infraction aux arrêtés du directeur			
- Opposition à la visite des sacs et véhicules	sans objet		
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC	27	7	
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES GEREES PAR LE PARC			
- Activités agricoles, pastorales, forestières	sans objet		
- Activités industrielles ou commerciales	sans objet		
- Camping, bivouac	1		
- Activités de cinéma, radio, télévision	sans objet		
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	2		
- Constructions, travaux, extractions...	sans objet		
- Dépôts d'ordures, déversements	sans objet		
- Divagation de bestiaux			
- Feu			
- Inscriptions, signes, dessins			
- Introduction de chiens	1		

- Minéraux et fossiles			
- Pêche maritimes / sous-marine	sans objet		
- Publicité	sans objet		
- Survol	sans objet	1	
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareils sonore)			
- Trouble ou dérangement d'animaux			
- Atteintes à la faune hors espèces protégées	sans objet		
- Atteintes à la flore hors espèces protégées		1	1
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux			
- Port d'armes à feu ou de munitions	sans objet		
- Pénétration dans une zone interdite	sans objet		
- Infraction aux arrêtés du préfet			
- Opposition à la visite des sacs et véhicules	sans objet		
- Destruction ou modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve	sans objet		
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES	4	2	1
TOTAL GENERAL	31	13	1

Suites données à ces procédures

En 2001, sur les 13 procès-verbaux, une affaire a été classée, une jugée, deux affaires vont passer à l'audience au cours du premier semestre 2002, les autres sont en cours d'enquête. Sur les 31 timbres-amendes, 14 ont été payés, 17 impayés ont été transmis à l'O.M.P.

Répartition par nature d'infraction

Procès-verbaux

Nature	1997	1998	1999	2000	2001
Circulation	4	2	6	7	3
Survol	9	4	5	8	4
Chasse	3	2	1	2	1
Divers		3		4	5
Total	16	11	12	21	13

Circulation

Un land-rover sur une piste de ski de fond, cinq motos-neige, cinq motos, et 3 quad.

Survol

Sur les 4 survols, 2 procédures ont été rédigées à l'encontre d'hélicoptères et deux sont le fait de planeurs. Les infractions observées sont très nombreuses par rapport aux infractions constatées, en raison de la difficulté de relever les immatriculations ou de disposer d'éléments objectifs permettant d'apprécier l'altitude.

Un rappel de la réglementation du survol par les planeurs (arrêté du directeur) a été fait auprès de la Fédération Française de Vol à Voile qui s'est engagée à diffuser l'information auprès de tous ses membres.

Timbres-amendes

Nature	1997	1998	1999	2000	2001
Chiens	17	10	9	17	9
Camping	5	10	8	11	9
Circulation	3	8	4	8	6
Ski	3	3	6		
Cueillette	1	2	13	15	6
Trouble de la faune			2		
Divers (feu)				1	1
Total	29	33	42	52	31

Cueillette

Il faut noter les cueillettes de génepy, en infraction à la réglementation du Parc ou des Réserves, alors que cette fleur peut être ramassée librement dans le département de la Savoie.

Le Parc s'est constitué partie civile pour une cueillette importante dans la Réserve naturelle de la Sassièrè.

Relation entre les infractions observées et les infractions constatées

Secteur de Modane

Sur 48 infractions observées, deux seulement ont fait l'objet d'un timbre-amende. Le rappel de la réglementation est privilégié dans la grande majorité des cas. Quant aux constatations de survol (16), l'identification n'est pas toujours aisée.

Secteur de Termignon

On note 44 infractions observées dont la moitié ont fait l'objet d'observations au contrevenant.

Secteur de Bourg-St-Maurice

50 infractions ont été constatées en 2001. Il faut noter que :

- 56 % concernent la zone centrale,
- 60 % des infractions se concentrent entre le 1er juin et le 30 septembre (48 % pour juillet-août),
- 50 % des infractions sont constatées les week-ends et les jours fériés malgré une présence plus réduite des agents,
- près de la moitié des infractions (44 %) sont relevées sur la commune de Peisey-Nancroix,
- les survols de la zone centrale à moins de 1 000 m du sol et les infractions à la loi 4X4 en zone périphérique,
- le braconnage (10 %) est loin d'être négligeable.

Secteur de Val d'Isère

Sur 270 infractions observées, 9 ont fait l'objet d'un procès verbal (5 %), 6 d'un timbre amende (3,5 %), 117 d'une remontrance verbale (43,5 %), les autres étaient observées sans possibilité d'intervention.

On note que 82 % des infractions sont observées entre le 1^{er} juin et 30 septembre. Les seuls mois de juillet et août totalisent 68 %. Ces résultats sont proches de ceux obtenus les années précédentes. Ils confirment la forte fréquentation touristique estivale.

Quant à la localisation des infractions 60 % sont constatées en Réserve Naturelle, 31 % en zone centrale du Parc et 9 % en zone périphérique.

Secteur de Pralognan-la-Vanoise

Sur 207 infractions observées, 7 ont fait l'objet d'un procès verbal (3,38 %), 15 d'un timbre amende (7,24 %), 137 d'une remontrance verbale (66,18 %), deux ont fait l'objet d'un courrier les autres étaient observées sans possibilité d'intervention.

Leur classement selon le lieu fait apparaître que 79,71 % de ces infractions étaient observées dans la Réserve naturelle du Plan de Tuéda, en particulier des pénétrations de chiens (sans laisse ou hors zone autorisée). On note également que 16,43 % des infractions ont été constatées en zone centrale et 3,86 % en zone périphérique.

1.2.2 La gestion en zone centrale

1.2.2.1 Gestion de la faune

Bouquetin et agriculture

Une nouvelle fois en 2001, deux stagiaires ont été recrutés afin de protéger les parcelles agricoles des communes de Villarodin-Bourget et d'Aussois (la nouvelle herbe y étant plus attractive) par une mise en défens contre les bouquetins.

Marmottes et agriculture

Dans le but de répondre aux demandes des agriculteurs concernés par les dégâts occasionnés par les marmottes aux prairies de fauches en zone centrale, des captures ont été pratiquées par des stagiaires et les agents de terrain sur les communes de Termignon et de Bonneval-sur-Arc. Ce sont 67 marmottes qui ont été reprises (42 et 25 respectivement sur les 2 communes).

1.2.2.2. Gestion de la flore

Gestion de la station de chardon bleu de Pralognan

Un contrat passé avec un agriculteur a permis de faire faucher une partie de cette station, située en zone périphérique et de réaliser un débroussaillage partiel de façon à limiter l'extension des aulnes verts sur le site. La partie inférieure de la station est fauchée par rotation sur plusieurs années.

Gestion de la station de chardon bleu de Termignon

Cette station, située pour partie en zone centrale du parc, est en forte régression depuis plusieurs années. Si sa régression antérieure est probablement due aux prélèvements (cueillette et arrachage) dont elle a fait l'objet autrefois, le déclin récemment observé est plutôt à mettre en relation avec le pâturage printanier par un troupeau ovin.

Les négociations menées depuis plusieurs années avec l'éleveur concerné ont abouti à la mise en défens saisonnière de la station. Une partie de la population relictuelle de chardon bleu est ainsi soustraite au pâturage, grâce à l'installation d'un parc électrique, depuis deux ans. En 2001, une vingtaine de tiges fleuries ont été observées sur la station.

Gestion de la station d'Androsace septentrionale de Bramans

Cette espèce, inscrite comme espèce prioritaire dans le Livre rouge de la flore menacée de France, n'est présente que dans une seule localité en Savoie, à Saint Pierre

d'Extravache (zone périphérique). Elle y présente selon les années une ou deux stations abritant une population très réduite. Espèce annuelle des milieux ouverts, elle souffre de la concurrence des espèces herbacées de pelouses et prairies et nécessite un remaniement du sol.

Le « dégagement » du canal réalisé en 1999 s'est traduit par la floraison d'une centaine de plantes sur cette station en 2001. Par ailleurs, le semis effectué en 2000 (au Vivier, Termignon) de graines récoltées sur la station d'Extravache, a produit une dizaine de rosettes qui devraient fleurir l'année prochaine.

1.2.3 L'agriculture et la gestion du Parc

(cf § 3.2.1 L'agriculture)

1.2.4 Les aménagements

1.2.4.1 Bâtiments

Le projet de construction d'un nouveau refuge au Fond d'Aussois, en zone centrale du Parc, pour remplacer l'actuel refuge inadapté à une requalification en l'état, a fait l'objet en 2001 :

- d'une modification du Programme d'aménagement, approuvée par la Direction de la Nature et des paysages après avis favorable du Conseil national pour la protection de la nature ;
- d'une autorisation de travaux en zone centrale assortie de prescriptions précises concernant l'organisation et le déroulement du chantier ;
- d'un avis favorable sur le permis de construire qui a pu être délivré par le Maire.

Les travaux devraient débuter à l'été 2002.

Le refuge du Saut (privé, dans la réserve naturelle de Tueda gérée par le Parc) a fait l'objet d'une visite avec l'exploitant en vue d'étudier la faisabilité d'une mise aux normes avec extension.

1.2.4.2 Suppression d'équipements obsolètes

Le Parc a soutenu la démarche de l'association Mountain Wilderness, visant la sensibilisation des décideurs de l'aménagement de la montagne aux problèmes posés par l'abandon d'installations touristiques ou industrielles en fin d'exploitation. Il a participé au montage de l'opération animée par l'association en vue de la renaturation du **Col Sommeiller**, ancien site de ski d'été où subsistent des installations abandonnées, et au chantier de bénévoles de la première phase du projet.

Dans le même thème mais sans lien direct, une visite a été effectuée à la demande de la SETAM, société concessionnaire des remontées mécaniques de Val Thorens, en vue d'autoriser des travaux de démontage des restes de téléskis sur le **Glacier de Chavière**, en zone centrale du Parc. Ces appareils, autorisés au début des années 1970 en conclusion de « l'affaire de la Vanoise » induite par un projet d'aménagement beaucoup plus vaste et qui aurait menacé l'intégrité du Parc national, n'étaient plus exploités depuis le recul glaciaire de la fin des années 1980. Les travaux devraient avoir lieu en 2002.

En matière d'**unités touristiques nouvelles**, le Parc a participé à l'instruction d'un projet d'urbanisation à Lanslebourg, et aux comités de suivi des UTN d'Orelle (extension de domaine skiable) et de la liaison téléportée La Plagne-Les Arcs.

1.2.4.3 Hydrologie, alimentation en eau, assainissement

Le Parc national de la Vanoise a poursuivi sa politique d'entretien systématique des installations de traitement des eaux usées des refuges. La mission technique du Parc s'appuie sur les conseils de Gérard Nicoud, du Laboratoire de géologie structurale et appliquée de l'Université de Savoie.

1.2.4.4 Entretien des sentiers

(cf § 4.3 Les équipements)

1.2.4.5 Signalétique

(cf § 2.1.2 Les infrastructures d'accueil et d'information)

1.2.5 Les réserves naturelles

Le Parc national de la Vanoise est gestionnaire de quatre Réserves naturelles, dont trois créées antérieurement à la loi de 1976.

1.2.5.1 Réserve naturelle de la Bailletaz

Le parc national de la Vanoise a été désigné en 2001 par le préfet de la Savoie comme gestionnaire de la réserve naturelle de la Bailletaz.

Les limites de cette réserve ont été matérialisées par la société de géomètres Géode. Un balisage contradictoire a eu lieu en présence des propriétaires privés dont les parcelles jouxtent la réserve naturelle.

La commune de Val d'Isère a déposé en 2001 un recours en annulation du décret de création de la Réserve.

Le balisage sur le terrain à l'aide de plaquettes métalliques a été interrompu. La rédaction du plan de gestion et la mise en place du comité consultatif ont été différées.

Une garde animatrice a été recrutée pour la période d'été en 2001.

Le bilan des connaissances ainsi que les prospections estivales montrent que cette réserve fait déjà partie des 10 plus riches dans le réseau des réserves naturelles sur le plan floristique.

L'arrêté de biotope mis en place sur le site de la réserve naturelle de l'Iseran est lui aussi contesté. Des études floristiques réalisées par le bureau d'étude Agrestis devraient permettre de définir les zones à enjeu majeur sur le plan floristique.

1.2.5.2 Réserve naturelle de Tignes-Champagny (Sache-Grande Motte)

Une étude a été demandée à EDF pour réaliser dans la réserve naturelle de la Sache l'enlèvement des tuyaux qui assuraient l'alimentation hydroélectrique du chantier du barrage du Chevril.

1.2.5.3 Réserve naturelle de Plan de Tuéda

Suite aux différents mouvements dans l'équipe et au dossier en suspens du projet de travaux sur la piste de l'Ours, le comité consultatif de la réserve ne s'est pas réuni en 2001. Le plan de gestion arrivant à échéance en 2001, 2002 sera l'occasion de la rédaction du second plan de gestion.

De l'été à la fin de l'année un garde-animateur a pu être recruté afin d'assurer l'information du public et le respect de la réglementation.

Le garde ainsi recruté a pu aussi aider les gardes du district sur toutes les tâches afférentes au parc. Le point d'accueil a été complété par le recrutement d'une hôtesse à la maison de la réserve.

Dès les vacances de Noël, cet accueil à la maison de la réserve a pu se poursuivre afin de valoriser cet outil pédagogique. Cet accueil se poursuivra tout jusqu'à la fin de la saison touristique hivernale.

Au rang des travaux, la toiture de la cabane de surveillance du Saut été refaite. Des travaux de restauration du chalet d'alpage de la Plagne ont aussi eu lieu, à l'initiative de la commune des Allues.

A l'automne une nouvelle série de panneaux d'interdiction ont été mis en place en collaboration avec l'ONF, sur le bois de la Ramée, afin de compléter le dispositif existant.

Au niveau pédagogique, le sentier glaciologique (une plaquette associée à des balises) devrait aboutir au cours de l'année 2002.

Dans le cadre du projet de travaux sur la piste de l'Ours (et accessoirement du Sizerin), l'exploitant et la commune souhaite recalibrer la piste pour des raisons de sécurité (reprofilage en long). Plusieurs options ont été présentées pour lesquelles il a été demandé au pétitionnaire d'approfondir les études d'impacts et d'affiner les dossiers techniques.

Les solutions qui semblent se dégager prioritairement résultent d'un compromis entre les exigences légitimes en terme d'environnement au vu du statut de la réserve et des exigences du pétitionnaire quant à l'amélioration de la sécurité. Ces travaux, s'ils devaient avoir lieu, s'accompagneraient de mesures compensatoires.

1.2.5.4 Réserve naturelle de la Grande Sassièr

Cette réserve reste l'un des points très fréquentés du massif. L'enquête de fréquentation 2001 montre une augmentation de 10 % environ par rapport à 1996.

Ce site est toujours le lieu privilégié des animations du Parc national en Haute Tarentaise.

C'est aussi avec le vallon de Prariond le support du programme Interreg II sur le suivi des migrations de bouquetin en collaboration avec le PNGP et du programme marmotte initié par le laboratoire de biologie des populations d'altitude de Lyon 1.

La rédaction du plan de gestion de la réserve naturelle s'est poursuivie en 2001. La réserve naturelle de la grande Sassièr y apparaît sur le plan de la flore la plus riche du réseau des réserves naturelles de France. Le comité consultatif devrait se mettre en place dans le même temps que celui de la réserve naturelle de la Bailletaz.

Les travaux de réhabilitation du parking ont eu lieu en automne 2001. Ce parking sera opérationnel l'été 2002. Il sera sans doute nécessaire de trouver une solution alternative pour faire face aux quelques journées de très forte affluence.

Ce parking financé en partie par le Parc national s'inscrit dans le cadre d'un projet de haute route glaciaire entre France et Italie. Ce projet se matérialise dans la réserve sous la forme d'une table de lecture du paysage du vallon.

* * *

II - ACCUEILLIR

L'accueil, sur un territoire protégé, des amateurs de nature et de paysages exceptionnels s'inscrit dans la vocation des parcs nationaux. Si les limites administratives définissent clairement son étendue, l'espace protégé n'en reste pas moins un espace ouvert, ouvert à tous les publics et ouvert sur sa zone périphérique. En cela, l'espace Vanoise représente un lieu vivant de rencontres et de découvertes. Aussi la mission de protection dévolue aux parcs nationaux ne saurait être dissociée d'un rôle d'accueil. L'originalité des parcs nationaux réside dans cette capacité à proposer, que ce soit par l'information, la pédagogie ou la communication, une découverte « accompagnée » du milieu naturel. Par cet accompagnement, l'action de protection dont fait l'objet le Parc peut ainsi être connue, comprise et relayée par chacun. Au delà du strict respect de la réglementation, il s'agit de favoriser des comportements responsables, exportables en tous milieux naturels. Ceux-ci ne pourront naître que d'une meilleure connaissance des enjeux de la protection par le public. En ce sens, l'accueil constitue une mission fondamentale du Parc et revêt, à travers l'ensemble des moyens de communication, de multiples formes.

Ce domaine représentait en 2001, 11 % du temps d'activité des agents de terrain et se décomposait comme suit :

- organisation d'animations de terrain
- rencontres projection
- séjours scolaires
- permanence d'information auprès de tous les publics
- présence en refuges
- groupes de travail
- accueil de personnalités

2.1 Gérer la fréquentation

2.1.1 La fréquentation du Parc

Le besoin d'actualiser la connaissance des flux de visiteurs vers et dans l'espace protégé, ainsi que leurs profils, comportements et attitudes, a conduit le Parc à réaliser une importante enquête de fréquentation, en coordination avec ses homologues des Ecrins et du Mercantour ainsi qu'ASTERS, gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie, et avec le soutien financier de l'Etat, de la Région et du Département. Les résultats ont été présentés en fin d'année à un large panel de partenaires locaux ; le rapport complet et un document de synthèse « grand public » seront disponibles dans le courant 2002.

Cette enquête indique des flux globaux en relative stabilité (825 000 visites), mais avec une tendance à la concentration sur certains sites offrant des promenades faciles, ainsi qu'un vieillissement des visiteurs lié à leur fidélisation et à un faible renouvellement. La concentration dans le temps est également sensible, près des trois quarts de la fréquentation étant constatés sur la moitié de la période (la haute saison se situe entre la mi-juillet et la fin août ; l'enquête se déroulait de mi-juin à mi-septembre).

2.1.2 Les infrastructures d'accueil et d'information

2.1.2.1 Les points info-Vanoise

Ils sont situés dans les offices du tourisme – une convention lie le Parc à chaque office – et constituent un réseau de 16 « guichets » répartis dans les communes du Parc, ainsi que dans la Réserve naturelle du Plan de Tuéda, auxquels il faut ajouter un guichet sur Chambéry (*cf liste en annexe*). 18 hôtesses, auxiliaires du Parc accueillent, informent et conseillent sur tous les aspects de la découverte du Parc national.

Les hôtesses ont mis en œuvre, au cours de l'été 2002, un suivi des contacts français et étrangers. Le nombre de sollicitations s'élève à près de 25 000, dont 8 % d'étrangers, avec un plus grand étalement dans le temps que les flux de visiteurs sur les sites. La population étrangère est principalement constituée d'anglais, les néerlandais et les italiens viennent en second plan.

L'équipe en partie renouvelée du pôle découverte-accueil a pu rendre visite à quelques-uns des responsables de structures d'accueil hébergeant des hôtesses du Parc en vue d'optimiser les conditions de travail et d'information du public (Tignes, Lanslebourg, Termignon, Petit-St-Bernard).

2.1.2.2 Les centres d'accueil

La mise en service de la **Maison de la Vanoise à Termignon** a fortement marqué l'année 2001 dans le domaine de l'accueil. Le Parc a conclu avec la Commune et l'Office du tourisme une convention de fonctionnement et participé au recrutement de l'animatrice culturelle, permanente à temps plein chargée de l'accueil spécifique, du suivi de l'exposition, de la mise en place d'expositions temporaires et de la mise au point des outils pédagogiques complémentaires. La notoriété de cette maison auprès des visiteurs croît rapidement puisqu'elle est apparue en deuxième position parmi les points d'information du Parc au cours de l'enquête de fréquentation. Les habitants, pour leur part, se sont appropriés ce lieu de vie malgré des controverses sur le parti architectural et leur vision du Parc a évolué positivement.

Ce démarrage encourageant amène la commune de **Pralognan** à se prononcer favorablement à la poursuite des études en vue de réaliser un équipement comparable dans le bâtiment appartenant au Parc, où se trouvent aujourd'hui l'office du tourisme et les locaux du secteur.

La **Maison de la Réserve naturelle de Tuéda** a été fréquentée au cours de l'été 2001 par près de 6 000 personnes, soit environ 20 % de la fréquentation du site. L'ouverture hivernale s'est poursuivie et, bien que plus modeste que celle de l'été, semble utile compte tenu des enjeux liés aux activités hivernales (ski et surf hors-piste, raquette à neige).

Les problèmes fonciers continuent de faire obstacle à la perspective de création d'une **Maison de la réserve naturelle de la Sassièr**e au hameau du Saut (commune de Tignes).

Hors espace Vanoise, le projet de **Maison des Parcs de Savoie** suit son cours à l'initiative de la ville de Chambéry. Quelques contacts ont été pris avec les services municipaux et les PNR des Bauges et de la Chartreuse en 2001.

2.1.2.3 Refuges et refuges-portes

La **saison 2001** dans les refuges de Vanoise a été marquée par un printemps très défavorable avec du mauvais temps et de fortes chutes de neige qui ont considérablement réduit la pratique du ski de randonnée. L'été a été relativement satisfaisant pour les gardiens, mais n'a pas toujours rattrapé le déficit du printemps. Les chutes de neige du printemps ont cependant rendu les courses de haute montagne bien praticables jusque tard en saison, d'où un assez net retour des alpinistes dans les refuges positionnés sur cette pratique. On a pu comptabiliser environ 57 000 nuitées dans les refuges situés en zone centrale ou donnant accès à celle-ci, dont 21 752 pour les refuges appartenant au Parc (en progression de 1 % par rapport à 2000) et 19 492 (en diminution de 2 %) pour les refuges du CAF. Les évolutions sont cependant très contrastées d'un refuge à l'autre.

En ce qui concerne les **cinq refuges appartenant au Parc national** et gardés au printemps, outre les difficultés à supporter la solitude pendant de longues périodes de mauvais temps, s'est posé le problème des effets de la rémunération du propriétaire, constituée très majoritairement d'une redevance fixe, la part variable ne jouant pas de rôle effectif d'amortisseur de conjoncture. Le problème est plus durement ressenti au printemps que l'été, dans la mesure où de mauvaises conditions se répercutent davantage sur la fréquentation, la clientèle étant très réactive. Il a donc été décidé, en accord avec l'ensemble des gardiens, de commanditer un audit externe des conditions financières d'application des contrats d'affermage qui sont entrés en vigueur en 2000, dont le rendu interviendra en 2002.

Par ailleurs, dans le cadre du **suivi du Contrat de Plan Etat-Région** (volet tourisme), le Parc a participé à une concertation régionale sur les contrats de gardiennage et la tarification des services offerts par les refuges, animée par la Direction régionale de la jeunesse et des sports. Il s'agit pour les instances régionales, par le biais des gestionnaires et avec leur adhésion, d'influer sur la gestion dans une période où d'importantes possibilités d'aides publiques sont mises en place pour les travaux de mise aux normes.

A l'appui de cette discussion, **l'enquête « perceptions et attentes des clientèles des refuges »** menée au niveau des Alpes françaises par les deux régions et l'Etat, à laquelle le Parc a été associé, apporte des éléments de référence importants pour la conception des réhabilitations de bâtiments et les adaptations des services (notamment pour les refuges-portes dont le positionnement devrait être rapproché de celui des gîtes d'étape et de séjour, sans remettre en cause leur vocation pédagogique).

De son côté, le Parc national a souhaité associer les gardiens à la conception des actions à mener en matière **d'information-sensibilisation des visiteurs** dans les refuges, et en matière de communication sur les refuges. A cette fin, un groupe de travail mixte associant des gardiens de refuges et des personnels du Parc a été constitué. Dans ce cadre, la conception d'une exposition à installer dans la salle d'animation du refuge-porte de L'Orgère a débuté fin 2001 pour une réalisation en 2002.

L'accueil des **groupes de mineurs** encadrés dans les refuges constitue toujours un souci pour la concrétisation des objectifs de sensibilisation des jeunes et notamment des scolaires. En 2001, l'action du pôle de compétences réuni autour du Préfet de la Savoie a permis d'y voir plus clair dans les contraintes imposées par les différentes administrations et de définir des possibilités minimales d'accueil en refuge de ces groupes (pas plus d'une nuitée sans redescendre dans un hébergement de vallée pour les groupes scolaires, en particulier).

Cette concertation a mis en évidence les problèmes de potabilité de l'eau et de gestion de la cohabitation adultes/mineurs, notamment dans les établissements classés R comme la porte du Bois.

2.1.2.4 Sites d'accès routier au Parc

2001 a représenté une année transitoire pour le Parc en matière d'aménagement et de gestion des sites et des voies d'accès routier. L'enquête de fréquentation et la visite des sites montrent clairement l'étendue des besoins et des projets à mener dans les années qui viennent.

Une stagiaire de l'ENGREF, Anne-Lise Bard, a réalisé une synthèse bibliographique des études globales ou locales existantes, ainsi qu'une visite détaillée des différents sites avec actualisation du diagnostic et des propositions d'aménagement et de gestion. Elle a complété son travail par une analyse détaillée de l'aménagement et de la fréquentation du site du Monolithe de Sardières, qui servira en 2002 de base de concertation avec les communes concernées. Ce travail a été coordonné avec l'étude d'implantation des points d'information sur site pilotée par le technicien permanent en charge des questions de signalétique.

Un site a fait l'objet d'un aménagement de requalification à l'initiative de la collectivité locale. Il s'agit du **parking du Saut**, sur la commune de Tignes, qui donne accès à la réserve naturelle de la Grande Sassièrè. Cette opération a été menée avec la participation technique et financière du Parc. Elle devra être prolongée par l'étude d'une solution de gestion des flux en haute saison, la capacité d'accueil étant inférieure aux fréquentations de pointe.

2.1.2.5 Les sentiers

Cette année a vu l'inscription, après avis des différents secteurs, du schéma de sentiers du Parc au P.D.I.P.R (Plan départemental d'itinéraires de petite randonnée). Ce schéma de sentier cartographie l'ensemble du réseau entretenu et balisé par le Parc, et ceci quelle que soit le type d'itinéraire sur le terrain (sentier pédestre, piste pastorale ou piste carrossable).

Les années à venir devraient voir le conventionnement avec les collectivités territoriales de la zone périphérique, pour l'entretien et le balisage de certaines portions de sentiers donnant accès à la zone centrale.

Les dépenses engagées dans l'entretien du réseau se décomposent ainsi :

Secteur de Pralognan-la-Vanoise :

Dépenses d'investissement : 81 108,44 F soit 12 364,90 €

Principaux travaux : sentiers Col de Chanrouge – refuge du Saut et du Grand Marchet.

Secteur de Sainte Foy :

Pas de dépenses effectuées.

Secteur de Val d'Isère :

Dépenses d'investissement : 3 201,15 F soit 488,01 €

Principaux travaux : passerelle du Pisset.

Secteur de Bonneval :

Dépenses d'investissement : 50 232,00 F soit 76 657,82 €

Principaux travaux : sentiers du Saut, de Plan sec, de la Dhuis, de la Lenta, et du Mottet.

Secteur de Termignon :

Dépenses d'investissement : 219 458,91 F soit 33 456,30 €

Principaux travaux : sentiers de la Leisse, de Montafia, balcon (GR..5) entre le refuge de l'Arpont et le Mont, et entre le refuge de Vallonbrun et le hameau du Collet.

Secteur de Modane :

Dépenses d'investissement : 31 849,48 F soit 4 855,42 €

Principaux travaux : sentiers entre Aussois et Modane, et la passerelle de la Fournache.

Les dépenses engagées concernant la signalétique directionnelle des sentiers du Parc national, portent essentiellement sur le remplacement des panneaux dégradés durant l'année, les poteaux "bois" qui servent de support ainsi que les fourreaux métalliques de réservations pour les points de signalétique amovible.

Les dépenses d'investissement engagées sur les différents secteurs se montent à 69168,25 F soit 10544,63€ Soit un total pour l'ensemble de l'entretien du réseau des sentiers s'élevant à 455 018,13 F soit 69 367,07 €

2.1.3 L'information sur le site**2.1.3.1 Panneaux d'information****Le panneau "réglementation"**

Ce panneau a été conçu en interparc afin de répondre à un problème de méconnaissance de la réglementation par le public des randonneurs fréquentant les zones centrales des différents parcs nationaux.

Le choix du format (54x38 cm) est issu d'un consensus entre le mode de fabrication, le souci d'insertion paysagère et de son efficacité ; le tout en respect de la charte graphique des parcs nationaux.

Son utilisation tant en zone centrale qu'en zone périphérique, et le passage à l'euro, nous ont amené à apporter des modifications de textes *a posteriori*, via la création d'étiquettes adhésives.

Le panneau "Respectez les prairies de fauche"

Un panneau traitant des prairies de fauches dans le vallon de l'Orgère et des itinéraires pédestres de ce vallon a été réalisé. Il visait à sensibiliser les randonneurs sur l'importance de suivre les sentiers balisés afin de ne pas détériorer cet outil de production de l'agriculture locale.

2.1.3.2 Les points d'information sur site

En 2001 a été effectué un relevé de la signalétique (signalétique Parc et autres) sur l'ensemble des sites pressentis.

Une étude d'implantation des points d'information sur sites a été commandée à l'agence graphique RCD Design (ayant réalisé les sites du Parc national de Port-Cros et du Parc national de la Guadeloupe). Le rapport sera rendu en janvier 2002.

Les secteurs ont été consultés afin de réaliser les textes de bases sur des thématiques relatifs à chacun des sites pressentis. Ces textes seront l'objet des panneaux thématiques des futures implantations.

2.1.3.3 L'équipement d'interprétation

La brochure d'interprétation du sentier glaciologique de Gébroulaz et les poteaux bois matérialisant les différentes stations d'interprétation ont été réalisés durant cette année. Les points de ventes de cette plaquette seront définis pour la saison estivale 2002, de même que l'installation des poteaux.

2.2 Faire comprendre la nature et ses équilibres

Les parcs nationaux de France lient étroitement accueil et sensibilisation à la protection de l'environnement. L'idée que la nature est un patrimoine commun à partager et à transmettre aux générations futures imprègne l'activité de ces espaces naturels protégés, et les différencie d'autres formes de promotion du tourisme.

2.2.1 Les animations

Le Parc national de la Vanoise proposait 181 animations sur l'ensemble de ces 6 secteurs durant l'été 2001. Ces animations se regroupaient sous 3 formes principales :

- Des "Sorties Métier du garde-moniteur" avec un garde-moniteur, afin de permettre au public de découvrir ses différentes missions sur le terrain.
- Des sorties avec un accompagnateur en moyenne montagne qui apporte un "plus" aux visiteurs durant la randonnée par sa connaissance et son décryptage du milieu. Le but étant de sensibiliser à la préservation de l'environnement par sa compréhension.
- Des soirées rencontres autour d'un film ou d'un diaporama, elles ont le même but que les sorties métiers, mais sont élargies à l'ensemble des missions du Parc à travers un jeu de questions – réponses.

De plus, dans les 5 "refuges-Portes" du Parc, des accompagnateurs en montagne proposaient pour le compte du Parc, différentes animations visant à sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

Par ailleurs, 2 nouveaux types d'animations ont vu le jour :

- Les « Contacts sentiers » dans les secteurs de Modane et de Bourg-Saint-Maurice. Cette animation consiste à créer une situation de communication entre les visiteurs et les gardes-moniteurs à travers une rencontre "spontanée" créée le long des sentiers du Parc.
- Les contes en refuges dans la vallée de la Tarentaise ou au refuge-porte de l'Orgère. Le Parc proposait pour la première année, une animation axée sur la sensibilisation à la protection de l'environnement par le biais de la sensibilité et de l'imaginaire des visiteurs à travers des contes proposés dans les refuges appartenant au Parc.

2.2.1.1 Bilan du programme d'animations

Les chiffres de la fréquentation des animations estivales sont les suivants :

Type d'animation	Nbre de participants	Nbre d'animations	Moyenne par animation
Soirées Rencontre	5482	79	69,4
Sorties Métier	410	34	12,1
Randonnées avec	488	48	10,2

accompagnateur en montagne				
Contacts sentiers	Spontané	69	6	11,5
	Planifié	579	20	29
Animations de Portes	En extérieur, en journée	866	37	23,4
	En intérieur, en soirée	1313	51	25,7
Contes en refuges		400	16	25
Totaux		9607	291	22,92

(Le détail des différentes animations par secteur, par refuges-Portes ou refuges se trouvent aux annexes)

2.2.1.2 Relations avec les accompagnateurs

Dans le cadre de son programme d'animation estivale et d'intervention auprès des classes, le Parc fait appel à certains accompagnateurs en montagne. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle avec le Syndicat National des Accompagnateurs en montagne et la Compagnie des Guides, convention qui fixe les rémunérations de chaque type d'intervention et les conditions de travail des accompagnateurs et guides.

Entre autres conditions il faut que, l'accompagnateur ou le guide, ait assisté aux journées d'information organisées par le Parc avant l'été et ceci préalablement à la participation aux animations estivales du Parc. Ces journées ont pour but de faire part de l'éthique et des valeurs du Parc, afin que les participants puissent se les approprier et les restituer au public lors des animations.

2.2.1.3 Bilan des animations dans les Portes

Le Parc national de la Vanoise possède 5 refuges dénommés « refuges-portes » car accessibles par la route en été et en plus situés en limite ou dans la zone centrale.

Ces refuges sont les suivants :

- Refuge-porte de Rosuel à Peisey - Nancroix
- Refuge-porte de le Bois à Champagny en Vanoise
- Refuge-porte de l'Orgère à Villarodin-Bourget
- Refuge-porte de Plan du Lac à Termignon
- Refuge-porte de Fort Marie-Christine à Aussois.

Durant la période estivale des accompagnateurs en montagne y assurent pour le compte du Parc des animations qui peuvent prendre 2 formes :

- Une randonnée sur un sentier de découverte (le Bois, Rosuel et Fort Marie-Christine)
- Une animation en soirée autour du visionnage d'un film ou d'un diaporama (tous les refuges-portes sauf Rosuel).

Les visiteurs participant à ce type d'animation se répartissent ainsi :

Refuges-portes	1997	1998	1999	2000	2001
Le Bois	334	244	341	361	366
Rosuel	348	265	227	289	363
Plan du Lac	ND	343	273	240	270
Fort Marie-Christine	790	870	585	ND	748
Orgère	333	441	330	426	442
Total	1805	2163	1756	1316	2189

2.2.2 Les actions pédagogiques et rapports avec le milieu scolaire

Une des missions principales du Parc, liée à la protection de son territoire, est l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Cette sensibilisation passe par différentes actions visant différents publics.

2.2.2.1 Les actions liées au milieu scolaire

Les différentes actions de sensibilisation des scolaires se traduisent par l'encadrement par des gardes-moniteurs ou des accompagnateurs en montagne des sorties sur le terrain, ou encore l'utilisation ponctuelle de malles pédagogiques pour les classes transplantées (issues des départements voisins ou des communes de la Savoie n'appartenant pas au Parc).

Pour les classes de la zone périphérique, il est assuré un accompagnement de certains projets pédagogiques tout au long de l'année.

Pour la première fois, la malle pédagogique "Survivre en hiver" a été présentée à l'ensemble des professeurs des écoles de la Maurienne. Cette présentation a été couplée à la visite de l'exposition permanente de la Maison de la Vanoise à Termignon, visite assurée par l'animatrice culturelle Corinne Borot.

Les agents de terrains ont participé à des forums des métiers sur Saint-Michel-de-Maurienne et Moutiers, où les élèves de troisième ont pu découvrir la palette des missions du garde-moniteur.

Les agents du Parc ont également participé à la formation initiale des élèves du Lycée de la Motte-Servolex préparant le diplôme d'état d'accompagnateur en moyenne montagne.

2.2.2.2 Les actions liées au grand public

Différentes actions sont menées auprès du grand public durant l'année :

- Représentation par un stand à différentes fêtes de villages,
- Intervention dans le milieu associatif,
- Prêt d'expositions itinérantes à différentes structures (centre d'hébergement de vacance, office de tourisme, etc).

2.2.2.3 Les outils pédagogiques

- Une exposition traitant des liens existants entre les différents acteurs de la montagne et le Gypaète barbu, a été réalisée. En effet 3 exemplaires, financés par des fonds du

Programme LIFE sur la réintroduction du gypaète barbu dans les Alpes, sont disponibles aussi bien pour une utilisation extérieure qu'intérieure.

- Par contre, la malle pédagogique sur le même sujet a connu des retards dans sa duplication, et devrait être terminée en 2002, avec 5 exemplaires pour le Parc.
- Dans un but d'initier le grand public à la découverte du patrimoine culturel, naturel et paysager de l'Espace Vanoise a été engagé le projet de réalisation d'un cartoguide (guide accompagné d'une carte au 1/60 000^e). Cet outil pédagogique fournira, à l'échelle de l'Espace Vanoise, des informations cartographiques générales ainsi qu'un développement des thématiques liées au patrimoine regroupées au sein d'un guide. Ceci permettant au public de prendre en main sa découverte de l'Espace Vanoise, et d'insérer dans ses randonnées des informations sur le patrimoine qu'il côtoie. Un chargé de mission en CDD a été recruté pour ce projet.

2.2.3 Les outils de communication

2.2.3.1 Publications

- L'Estive, 15e édition (annuelle) accompagnée du dépliant fiche-service « Programme des animations été 2001 » et d'une affichette « **Le Parc national de la Vanoise vous propose** » destinée à **informer le public des animations proposées par le Parc dans les vallées** ;
- **Agenda 2002 des parcs nationaux de France** ;
- Dépliant fiche-service Gardiennage de printemps 2001 ;
- Dépliant fiche-service "Ski, raquette et nature" ;
- Dépliant fiche-service "Pour un comportement respectueux de la nature" traduit en anglais ;
- Dépliant fiche-service "Conseils aux randonneurs" traduit en anglais ;
- Livre « Les prédateurs en action : manuel sur l'identification des proies des grands prédateurs et d'autres signes de présence (édité par les parcs nationaux du Gran Paradiso et de la Vanoise).

2.2.3.2 L'audiovisuel

La politique du Parc s'appuie sur un investissement audiovisuel permanent afin de maintenir le niveau de qualité du matériel. Chaque secteur est équipé de matériel de projection : un ou plusieurs projecteurs de diapositives et un projecteur de films.

2.2.3.3 Les expositions permanentes et itinérantes

Seize expositions portables sont disponibles pour la participation événementielle ou comme support d'animations pédagogiques. Elles traitent de thèmes aussi diversifiés que les lacs de montagne, le métier de garde-moniteur, le gypaète barbu ou encore la flore protégée de Savoie. L'année 2002 devrait voir le remplacement à l'identique, avec remise à jour, de 5 d'entre elles.

Ces expositions sont sollicitées dans le cadre de fêtes et animations (locales ou extérieures au département), de salons et foires, ou encore pour être installées dans les offices du tourisme de l'espace Vanoise.

2.2.3.4 Le village planétaire

Depuis sa création en juin 1998, le site internet du Parc national de la Vanoise, www.vanoise.com a pris de l'importance tant par l'enrichissement de son contenu que par le nombre de visiteurs qui le consultent. L'enrichissement de nouvelles rubriques a conduit à une réflexion sur l'arborescence du site internet ainsi que l'ergonomie. L'aspect graphique a aussi été étudié pour que le site soit en phase avec l'image de modernité du Parc. Une refonte du site est donc prévue courant 2002.

Le site internet www.vanoise.com est de plus en plus visité par des enseignants et leurs élèves qui cherchent des informations sur les espaces protégés, la montagne, la faune ou la flore. Par ce moyen, ils peuvent imprimer des textes ou des images. Les personnes programmant leurs vacances y cherchent des informations pratiques sur la randonnée, les refuges, les lieux de séjour. Enfin, afin de rendre le site accessible à d'autres nationalités, en plus de la version anglaise, celui-ci est désormais aussi en version italienne.

(cf statistiques de connexion du site en annexe)

2.2.3.5 La bibliothèque

Trois grands types de documents figurent en bibliothèque : les documents « papier » (périodiques, ouvrages, mémoires et thèses), les disques compacts et les vidéocassettes.

La consultation et le prêt au personnel du Parc restent les mêmes, en quantité, qu'en 2000. Au niveau qualitatif, on observe une préférence des agents de terrain pour les documents pédagogiques (animations) et documents « enfants ».

Toutefois en raison du changement de personnel intervenu au poste de documentaliste en cours d'année, le recensement des consultations n'a pas été parfaitement effectué.

Consultations sur place

Les consultations en bibliothèques sont essentiellement le fait d'étudiants (géographie, tourisme en particulier), venant se documenter sur des domaines divers tels que la fréquentation, l'aménagement, la faune, la flore. Quelques stagiaires accompagnateurs en moyenne montagne ont également consulté la bibliothèque.

Prêt entre bibliothèques

Des demandes ont également été faites dans le cadre du Prêt entre bibliothèque pour obtenir essentiellement des articles scientifiques.

Archives

L'année 2001 est décisive en ce qui concerne la prise en charge des archives du Parc. Le local archives a été réorganisé afin de gagner le maximum de place. En concertation avec les Archives Départementales de la Savoie, une grande partie du fond a été triée, certaines archives ont été détruites, alors que d'autres ont été versées aux Archives Départementales. Les archives intermédiaires et courantes sont progressivement classées afin d'améliorer l'efficacité des services.

2.2.3.6 L'intranet

Le site intranet du Parc

Le site en est à sa première année d'existence. Il se développe progressivement. Un sondage a été réalisé au troisième trimestre 2001 afin de savoir si ce nouvel outil était bien utilisé, et parallèlement pour connaître les attentes du personnel vis à vis de son contenu. Les résultats prouvent que l'outil, même s'il est loin d'être optimisé, est effectivement utilisé, ce à la fois au siège et par les secteurs. Beaucoup d'utilisateurs ont compris que l'Intranet était un outil intéressant pour un échange rapide d'information, et la plupart demandent un développement des informations pratiques. Le personnel commence à s'impliquer davantage dans le développement de l'Intranet, comme le montre les nombreuses propositions d'optimisation émises.

2.2.3.7 La photothèque

Le fonds d'images de la photothèque est de plus de 45 000 documents (diapositives 35 mm pour l'essentiel). Il est régulièrement complété et augmenté par l'Atelier photo qui comprend quatorze gardes-moniteurs, aidés par cinq autres, photographes occasionnels.

Côté matériel :

- * le mobilier de rangement de la photothèque a été remplacé par un matériel plus fonctionnel et de capacité augmentée (l'ancien meuble était saturé).
- * le numériseur de diapositives a été renouvelé par un matériel de dernière génération permettant une numérisation de haute qualité en régie
- * la tendance actuelle à utiliser de plus en plus l'informatique génère un besoin accru de renouvellement et complément du matériel informatique du service, assorti d'un plan de formation sérieux.

Une remise en ordre de la photothèque est à programmer, avec en particulier : écrémage du fonds avec élimination de documents de faible qualité, usés par le temps ou hors sujet ; amélioration du classement et restauration de documents détériorés ; numérisation au moins partielle du fonds et informatisation de la gestion.

Toujours plus de gardes-moniteurs utilisent la photothèque pour réaliser leurs supports d'animation (projection de diapositives). Pour les aider à démarrer, une sélection de près de 300 diapositives issues de la photothèque a été constituée, base qu'ils pourront augmenter et diversifier en fonction de leur propre discours.

À noter la part croissante de l'informatique :

* Aujourd'hui il est d'abord proposé la mise à disposition d'un fichier numérique réalisé en régie à partir des documents argentiques originaux, qui ainsi ne sortent jamais de la photothèque. La grande majorité des demande peut être satisfaite selon ce procédé.

* Les images numérisées peuvent être clonées à volonté pour permettre d'autres usages, sans avoir à manipuler les originaux, rangés en sécurité. La contrepartie est une perte de contrôle sur l'usage fait des images : rien n'empêche un utilisateur peu scrupuleux de multiplier les copies à l'infini pour toutes sortes d'usages non déclarés. Une plus grande vigilance du service iconographique est nécessaire.

- Relique de l'événement photographique grand public Hautes lumières de Vanoise, des randonnées photographiques ont été une nouvelle fois proposées aux

visiteurs estivaux. Afin d'améliorer la promotion de ces sorties, une randonnée photographique a été organisée spécialement pour les hôtesses d'accueil du Parc national lors de leurs journées préparatoires à la saison.

(cf § 3.3.2 Le domaine culturel et § 3.2.2 Le Parc et le tourisme)

2.2.3.8 La boutique

La « boutique » du Parc a employé en 2001 une personne à mi-temps et un objecteur de conscience. Elle assure la vente des publications du Parc toute l'année, soit directement auprès des visiteurs au siège, soit en vente par correspondance, soit à travers le réseau des 16 points info-Vanoise dans les offices de tourisme de l'espace Vanoise.

Cette boutique constitue un maillon important de la diffusion des connaissances naturalistes sur le Parc et participe pleinement à la mission de sensibilisation des visiteurs à la protection de la nature.

A ce titre, le Parc veille à assurer un renouvellement constant de ses éditions et à une bonne adéquation aux différentes cibles, afin de maintenir un intérêt permanent des visiteurs pour ses produits.

Il s'associe chaque fois que cela est possible à des professionnels de l'édition et de la diffusion qui, parallèlement à la diffusion du réseau Info-Vanoise, assurent la commercialisation et la promotion des produits (*cf chiffres des ventes en annexe*).

2.2.4 L'accueil au siège

Deux personnes ont assuré l'accueil-standard au siège en 2001 en se relayant sur la journée : d'une part un objecteur de conscience et d'autre part une emploi-jeune. Les visiteurs du siège des personnes ayant un rendez-vous avec un agent du Parc ou des livreurs. Très peu se rendent au siège pour des renseignements touristiques. Toutefois, l'office du tourisme de Chambéry fait venir des personnes quand les questions concernent spécifiquement la randonnée.

L'accueil se fait donc majoritairement par téléphone. Les appels reçus sont nombreux et variés : ils peuvent être de simples transferts vers un correspondant mais la réponse peut aussi être plus élaborée. Parmi les questions posées, 36% portent sur la possibilité d'emploi ou de stage dans le Parc, 29% sur des demandes de documentation, 10% sur des activités sportives, 9% sur l'hébergement (en refuge le plus souvent), le dernier pourcentage se répartit entre les animations, la réglementation, les questions sur le Parc national de la Vanoise et d'autres questions plus diverses.

Les sollicitations par courrier électronique se font de plus en plus nombreuses. En 2001, 537 réponses ont été faites au public.

2.2.5 Les relations avec les médias

Presse écrite

La parution de nouvelles éditions fait systématiquement l'objet d'une information auprès de la presse locale quotidienne, hebdomadaire ou la presse nationale (surtout les mensuels). Par ailleurs, les différents événements qui jalonnent la vie du Parc donnent lieu à des communiqués dans la presse locale et nationale selon l'importance de la manifestation.

Sollicitations pour des interventions télévisées en 2001 :

- Le 9 janvier, tournage pour la chaîne Régions sur le thème de la Maison de la Vanoise de Termignon et le partenariat avec la commune. Participation de D. Giard et A. Péaquin (maire de Termignon).

- Le 10 janvier, tournage de la chaîne LCI pour un reportage sur le secteur de Bourg-Saint-Maurice. Participation de P. Traub.

- Le 10 septembre, participation de J.P. Martinot à l'émission de plateau Le grand huit de la chaîne Huit Mont Blanc, sur le thème de la faune. Diffusion en direct (suivie d'innombrables rediffusions).

- Participation du Parc en novembre, avec M. Bouche, à une série d'émissions À toi l'actu@ (journal destiné aux jeunes) tournée à Tignes pour la chaîne France 3. Archive disponible en bibliothèque.

- Le 30 novembre, participation du Parc, en la personne de F. Grosset, à l'émission Le pays d'ici de la chaîne France 3 Rhône-Alpes Auvergne consacrée à Bessans et Bonneval-sur-Arc.

- En automne, participation du Parc, en la personne de M. Bouche, à la réalisation d'un film de 52 minutes consacré à la pratique de la raquette. Sortie prévue en 2002.

Radio

- D. Giard a participé le 29 juin 2001 à une émission proposée par France Bleu Pays de Savoie sur le thème « L'été dans les Parcs » où étaient également représentés les PNR des Bauges et de Chartreuse.

- D. Giard a été interviewé (octobre) par cette même chaîne de radio sur l'enquête de fréquentation du Parc.

- J.L. Etiévant a participé à une interview par France Bleu Pays de Savoie consacrée au métier de garde-moniteur.

Films

Comme pour la photothèque, la demande d'images animées ne cesse de croître, notamment de la part des chaînes de télévision ou de sociétés de production de programmes télévisuels. La gestion de ces demandes est confiée aux coproducteurs des films du Parc, à savoir Laurent Charbonnier pour « Vanoise » et Anne et Erik Lapiéd pour « Le grand retour », « Lacs de montagne » et « Tétras-lyre ». Les droits d'utilisation des images sont partagés entre ces coproducteurs et le Parc national.

2.2.6 La communication interne

Le journal interne

La parution de Triton Courrier, journal trimestriel des « quatre saisons de l'équipe du Parc national de la Vanoise » a été interrompue dès le deuxième numéro de l'année en raison du départ de la documentaliste. Après une réflexion conduisant à une réorganisation de l'équipe de rédaction (en particulier trois correspondants au siège sont venus renforcer les six du terrain), le journal pourra redémarrer dès le début de 2002, sur le même rythme de parution.

2.2.7 Les relations publiques

- D. Giard a accueilli le séminaire itinérant de la Route des Grandes Alpes organisé par la GTA à Termignon le 27 septembre 2001, avec visite commentée de la Maison de la Vanoise. Le groupe était composé principalement d'hôtesse et de responsables d'offices de tourisme situés le long de la Route des Grandes Alpes.

- D. Giard a participé au comité de pilotage de l'étude menée par l'Agence française de l'ingénierie touristique sur le thème de l'écotourisme en France, dans le cadre de la préparation du sommet mondial de l'écotourisme qui aura lieu à Québec en 2002.

* * *

III- COOPERER

L'établissement public Parc national de la Vanoise s'est vu confier par la nation la gestion d'un vaste espace réglementé à des fins de préservation du patrimoine. Il n'en a pas pour autant la maîtrise foncière. Aussi une concertation avec les propriétaires privés et surtout les communes est nécessaire. Cet espace représente aussi un support d'activités économiques, en particulier l'agriculture. Non seulement l'exploitation de l'alpage fait partie du patrimoine, mais la gestion des espaces qu'elle assure participe à la préservation de la nature et des paysages. Enfin le Parc national a, de par la loi, pour mission d'accueillir et de participer au développement des vallées. C'est reconnaître le Parc comme un acteur de l'économie locale. Pour soutenir la voie de ce qu'il est convenu d'appeler un développement durable, le Parc se doit d'être dans les vallées un partenaire permanent de la vie locale. Ainsi les gardes-moniteurs consacrent une partie de leur activité à la vie locale. Un chargé de mission est responsable de la coordination des actions avec les collectivités locales et les autres acteurs économiques des vallées. L'ensemble des missions (communication, développement, scientifique, juridique, technique) regroupées en deux pôles - « Découverte-Accueil » et « Patrimoine » - sont très attentives à l'ensemble de l'espace Vanoise et non à la seule zone réglementée. Pour mener à bien ces missions, seule une politique partenariale, dont les principes négociés sont clairement affichés, peut aboutir.

3.1 La vie locale

3.1.1 Les relations avec les collectivités

Le Parc a affirmé fortement sa volonté d'ouverture en direction de la zone périphérique et vers ses partenaires. Cette volonté s'est traduite dans de nombreuses rencontres avec des maires et d'autres acteurs locaux. Elle constitue également un élément important dans une réflexion engagée pour l'élaboration d'un nouveau Programme d'aménagement. L'association des maires des communes du Parc représente à cet égard un interlocuteur privilégié. Une réunion de concertation a eu lieu dans ce cadre le 11 décembre 2001.

Les chefs de secteurs ont organisé, en liaison avec les maires, plusieurs réunions d'information et d'échanges avec la population ; cela a été le cas notamment en décembre avec les communes de Villaroger et de Peisey-Nancroix.

3.1.2 L'élaboration de contrats et conventions

3.1.2.1 Mise en oeuvre du Contrat de plan et de la Convention interregionale de massif

Les actions suivantes ont été engagées, dans le cadre du « Programme d'interventions partenariales » adopté par le Conseil d'Administration le 30 mars 2000 :

Agriculture durable

Diverses actions en faveur d'agriculteurs et convention avec la chambre d'agriculture	500 000 F
--	-----------

Tourisme durable	Parc	Région
- enquête de fréquentation	190 000	130 000
- schéma d'interprétation	100 000	100 000
- cartoguide	150 000	100 000
- sentiers (GR5 et diverses communes)	125 000	
- aménagement site du Saut	45 000	
- équipement pédagogique Maison de la Vanoise	100 000	
- hameau de Chavière (Termignon) étude de faisabilité	50 000	
- démontage installations obsolètes (Bramans)	25 000	

Patrimoine culturel

- Toitures traditionnelles	380 000
- Journées du patrimoine rural (Le Planay)	20 000

Appui technique :

- Milieux remarquables et diagnostics nature	100 000
--	---------

Afin de préciser les relations avec la Région Rhône-Alpes pour la programmation des actions, une réunion a été organisée par la Région le 10 juillet avec les parcs nationaux de la Vanoise et des Ecrins. Le principe d'une convention Région-parc national a été envisagée. Pour préparer le contenu d'une telle convention, un document a été adressé à la Région en septembre, s'appuyant sur le document cadre adopté par le Conseil d'Administration le 30 mars 2000 et le complétant, notamment sur les questions liées au tourisme.

3.1.2.2 Charte avec le Département de la Savoie

La charte précédente « Nature gérée – Patrimoine protégé » portait sur la période 1998-2000.

Afin de se donner le temps de préparer dans de bonnes conditions la charte suivante, un

avenant a été passé pour l'année 2001, concernant les opérations :

- enquête de fréquentation 2001,
- programme « milieux remarquables »,
- équipement des câbles dangereux pour les oiseaux,
- réalisation d'un « cartoguide », réunissant une carte au 1/60.000^e et un guide sur le thème du patrimoine.

Parallèlement a été élaboré un projet de charte 2002-2004 qui a été approuvé par le Conseil d'Administration le 14 novembre.

Elle prévoit les opérations suivantes :

INTITULE	MONTANT INSCRIT DANS LA CHARTE
GESTION DES MILIEUX NATURELS	
Milieux remarquables (coût total estimé : 1.500.000 F)	900 000 F
Minimiser l'impact des infrastructures (câbles dangereux) (coût total estimé : 300.000 F)	150 000 F
CONNAISSANCE – ACCUEIL DU PUBLIC ET AMENAGEMENTS	
Plan d'interprétation de l'espace VANOISE	300 000 F

Etudes d'aménagements entrées de Parc	300 000 F
PRODUITS PEDAGOGIQUES ET DE COMMUNICATION	
Livre histoire et mémoire du Parc	300 000 F
Sensibilisation des professionnels et des accompagnateurs	150 000 F
La Vanoise à travers ses acteurs (film) (coût total estimé : 600.000 F)	300 000 F
PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPEENS INTERREG III	
Thèmes : cartographie des habitats, bouquetin, gypaète. Impact et gestion des flux de fréquentation, patrimoine architectural	300 000 F
TOTAL	2 700 000 F

Le financement de ces opérations, soit 2 700 000 F (+ 11.612 €) sur 3 ans, serait assuré :

- pour 1 000 000 F (152 449 €) par le Département,
- pour 1 700 000 F (259 163 €) par le Parc national de la Vanoise.

3.1.3 Participation à l'élaboration d'instruments de politique territoriale

Le Parc s'est efforcé de participer activement aux grandes réflexions en matière d'aménagement du territoire ;

- la Directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord, dans le cadre des groupes territoriaux (Tarentaise, Maurienne) et du groupe thématique « tourisme et patrimoine » ;
- le Conseil local de développement du Pays de Maurienne pour l'élaboration de sa charte de développement ;
- la préparation du programme Leader + de la Maurienne pour lequel le Parc a élaboré certaines propositions ;
- la réflexion engagée par MDP (Mission Développement Prospective) sur l'arrondissement d'Albertville. Le Parc a également décidé d'adhérer à cet organisme qui souhaitait s'ouvrir à de nouveaux partenaires.

3.1.4 Le patrimoine architectural

En matière de subventions pour les toitures traditionnelles, 38 dossiers ont été étudiés, dont 34 émanant de particuliers et 4 de collectivités. 25 de ces dossiers ont reçu un avis favorable (21 particuliers et 4 collectivités), pour un montant cumulé des subventions de 499 531 F.

13 dossiers ont fait l'objet de refus, les principaux motifs étant les suivants :

- bâtiments sans valeur patrimoniale (6 dossiers) ;
- bâtiments neufs (2 dossiers) ;
- non-respect des règles de l'architecture traditionnelle (5 dossiers).

La nécessaire cohérence entre les éventuelles autorisations de restauration de chalet d'alpage et/ou de travaux en zone centrale, le permis de construire et l'aide du Parc a fait l'objet d'une vigilance particulière. De même, des travaux réalisés sans respect du projet initial et du caractère du bâtiment ont donné lieu à l'annulation de subventions octroyées antérieurement.

La commission technique prévue par les conventions entre le Parc et les communes, comprenant le SDAP, le CAUE, l'Association des maires du Parc et le président de la

Commission permanente a examiné chaque dossier sur le plan technique en préalable à l'examen en Commission permanente.

La commune du Planay a organisé, avec le concours technique et financier du Parc, les rencontres 2001 du patrimoine rural de Savoie délocalisées à La Salle dans le Val d'Aoste, commune partenaire du Planay dans le programme de recherche-action « L'homme et la pente » financé par Interreg II.

3.2 Les activités économiques

3.2.1 L'agriculture

La collaboration engagée avec la Chambre d'Agriculture de la Savoie depuis 1999 a été poursuivie avec efficacité grâce à la contribution du technicien, affecté à la Société d'Economie Alpestre et intervenant à temps partiel sur des dossiers concernant spécifiquement l'espace Vanoise et des problématiques intéressant le Parc. En outre, un chargé de mission « pastoralisme et développement durable » a été recruté et affecté au Pôle Patrimoine à partir de septembre 2001 pour conforter cet axe du programme d'aménagement par la définition, puis la mise en œuvre d'une politique cohérente en liaison avec les autres priorités du Parc.

3.2.1.1 Diagnostic pastoral de Villarodin-Bourget

Dans la perspective d'une prise en compte plus globale des problèmes liés à la gestion d'un alpage communal à Villarodin-Bourget, il a été réalisé au courant de l'année 2001 un diagnostic pastoral. Il a ainsi été étudié divers facteurs, tels que l'environnement physique, la météorologie, le substrat, le relief, mais également la faune domestique concernée, l'organisation de l'entreprise agricole gestionnaire de l'alpage, ainsi que les éléments patrimoniaux dont le Parc souhaite la prise en compte. Des préconisations ont été formulées relatives au plan de pâturage et concernant les infrastructures sur l'alpage (eau, chalets). Des compléments seront encore apportés au courant de l'année 2002, afin que cette étude puisse servir de référentiel pour la définition d'un cahier de charges optimal pour les études similaires à réaliser ultérieurement sur l'espace Vanoise.

3.2.1.2 Mise en place expérimentale d'un « aide-alpagiste »

Au cours de l'été 2001, il a été mis en place un emploi d'ouvrier saisonnier sur les alpages de Haute-Maurienne en zone centrale du Parc afin d'assurer certains travaux que les alpagistes ne peuvent réaliser efficacement en raison d'une surcharge chronique de travail et qui, pourtant, contribuent à la qualité des milieux et des paysages des alpages concernés. Ces activités consistaient ainsi notamment dans l'aide à la fenaison sur les prairies de fauche d'altitude, l'entretien collectif des pistes d'accès, la réalisation de parcs et la pose de clôtures en alpage afin d'optimiser la conduite pastorale, l'entretien des abords des chalets, des surfaces d'alpages et des points d'eau, la remise aux normes des captages, la rénovation et l'amélioration des installations d'hygiène des chalets.

La personne, qui a exercé ces activités de juillet à septembre dans sept entreprises agricoles, était employée par le groupement d'employeurs « Pastoralisme et gestion des espaces naturels » grâce à une subvention du Parc.

La reconduction de cette mission, élargie à la Tarentaise, est à l'étude pour 2002 et sera à terme reprise par le volet emploi des contrats territoriaux d'exploitation, qui sont progressivement signés par les agriculteurs concernés.

3.2.1.3 Aménagements pastoraux

Le réaménagement ou la réhabilitation de plusieurs pistes pastorales : le Vallon à Bessans, Pré Chamois à Termignon, Planettes et Plan Coulouz à Pralognan, a permis d'améliorer l'accès aux alpages situés en amont dans la perspective soit d'une réutilisation des prés de fauche abandonnés ou en menace d'abandon, soit pour faciliter l'accès des postes de traite mobile pour le maintien des vaches laitières plus près de leurs pâturages.

Suite aux dégâts causés par des pluies torrentielles d'octobre 2000, des prairies de fauche ont également été réhabilitées à Bonneval-sur-Arc, grâce à la contribution technique et financière du Parc.

De même, la mise en place d'un atelier de fabrication artisanale de Beaufort a ainsi également été accompagnée à Pralognan.

Plusieurs réfections de toitures en lauzes de bâtiments à vocation agricole ont été subventionnées grâce à la politique d'intervention générale du Parc dans ce domaine.

3.2.1.4 Diversification

Dans la perspective du réengazonnement des pistes pastorales après travaux, une réflexion a été engagée par le Parc et la Société d'Economie Alpestre de Savoie pour déterminer la faisabilité de la mise en place d'unités de production de semences fourragères destinées au réengazonnement de sites sensibles. Des contacts avec le CEMAGREF et diverses entreprises spécialisées dans ce type d'intervention ont permis de déterminer un panel de plantes susceptibles d'être utilisées sur la base de critères écologiques, techniques et commerciaux. Des essais de germination seront mis en place en 2002, ainsi qu'une cartographie des sites susceptibles d'accueillir ce type de production en zone périphérique.

3.2.1.5 Communication

Des panneaux thématiques ont été réalisés, traitant des arbés et des alpages, pour être intégrés dans des triptyques d'information placés aux portes du Parc : l'un aux Prioux à Pralognan-la-Vanoise et l'autre au parking de Bellecombe à Termignon.

Le travail de médiation et de communication sur la politique agricole et environnementale du Parc, à l'égard des agriculteurs exerçant dans l'espace Vanoise a été poursuivi. Ce travail de fond, entamé depuis 1998, permet dorénavant de travailler dans un climat beaucoup plus favorable de compréhension mutuelle, permettant d'aborder progressivement des problématiques plus globales.

3.2.1.6 Perspective de mesures agro-environnementales spécifiques à l'espace Vanoise

Une réflexion a été lancée, à l'initiative et en concertation avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, sur la définition d'un modèle de gestion des prairies de fauche de Haute-Maurienne compatible avec la conservation de la biodiversité et techniquement acceptable pour les exploitants. Une étude comparative de six écosystèmes prairiaux a ainsi démarré, concernant notamment certains sites (Aussois, Termignon, Sardières, Bessans, Bonneval) de Maurienne dans l'espace Vanoise. La base de références, qui en découlera, permettra de définir des mesures agro-environnementales susceptibles d'être proposées aux agriculteurs préférentiellement dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation.

3.2.1.7 Politique agroenvironnementale

La préparation du programme d'aménagement 2003-2007 a permis d'engager un travail de redéfinition des objectifs du Parc relatifs à l'agriculture et à ses interactions avec le patrimoine, dont il assure la protection.

Ces objectifs seront ainsi précisés au cours de l'année 2002 pour déboucher sur une politique agroenvironnementale plus globale, intégrant une logique de développement durable dans l'ensemble des interventions du Parc en liaison avec l'agriculture.

Dans cette perspective, un contrat territorial d'exploitation-type, spécifique à l'espace Vanoise, est dorénavant envisagé et souhaité par divers partenaires, dont la Chambre d'Agriculture. Sa définition et sa mise en place sera par conséquent une des priorités du Parc au cours de l'année 2002.

3.2.2 Le Parc et le tourisme

Le Parc a collaboré à l'édition par la commune de Tignes d'un topoguide décrivant la « haute-route glaciaire » entre la Haute-Tarentaise, le Valgrisenche et le Val de Rhêmes (Italie), en fournissant des photos et du rédactionnel.

(cf § 2.1 Gérer la fréquentation)

3.3 Les interventions du Parc dans les autres domaines

3.3.1 Les activités non économiques

Au delà des actions menées par les agents du Parc national de la Vanoise dans l'animation d'été, les actions pédagogiques, la vie locale (cf § 3.1 *La vie locale*), les aides apportées aux différents interlocuteurs de la zone périphérique sont nombreuses.

On peut noter en particulier la participation :

- aux secours en montagne,
- à l'organisation d'événements sportifs ou festifs,
- à des actions de formation,
- à l'élaboration de projets et au montage de dossiers administratifs,
- à la réalisation de travaux d'atelier
- à l'encadrement d'activités pédagogiques ou sportives

Participation à des manifestations locales :

- Fête de Bramans (15 août)
- Festival Nature & Traditions de Bessans (mars)
- Championnat d'Europe de biathlon à Bessans (mars)
- Marathon de ski de fond à Bessans (janvier)
- Semaine culturelle d'Aussois (juillet)
- Raid raquette et alpinisme TSL à Aussois (janvier)
- Grand Prix de Termignon - Course de ski slalom (mars)
- Coupe FIS à Lanslebourg - Course de ski slalom (mars)
- Fête de la Montagne à Lanslevillard (août)
- Fête des Ecoles de Lanslevillard (juillet)
- Course du siècle à Pralognan-la-Vanoise (février)
- Fête du costume à Peisey-Nancroix (15 Août)
- Fête du pain à La Gurrez (Villaroger) (août)

- Festival du film « Grandeur nature » à Val d'Isère
- Semaine « Natura-Tignes »
- Semaine « Alpe Patrimoine » à Tignes

Formation des accompagnateurs en montagne

(Cf 2.2.1.2 Relations avec les accompagnateurs en montagne)

3.3.2 Le domaine culturel

L'activité du Parc dans le domaine culturel est centrée sur la sensibilisation tant des visiteurs que des populations locales à la prise en compte du patrimoine naturel comme un élément comportant une composante culturelle. Le Parc national de la Vanoise entend montrer que l'espace Parc n'est pas simplement un espace de nature mais aussi un lieu culturel fort.

3.4 Les activités internationales

3.4.1 Le diplôme européen du Conseil de l'Europe

A la suite de la visite de l'expert, M. Geko Spiridonov en 2000, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé le 17 octobre le renouvellement du Diplôme européen au Parc national de la Vanoise. C'est ainsi, après la première attribution en 1976, le cinquième renouvellement.

Celui est assorti d'une condition et de plusieurs recommandations (*cf en annexe*)

3.4.2 Convention alpine – Réseau alpin des espaces protégés

Dans le cadre de la convention alpine, le Parc a participé à plusieurs réunions du Réseau alpin des espaces protégés.

E. Berlioz a participé à la préparation d'une exposition initiée par le Réseau alpin dans le cadre de l'année internationale des montagnes sur le thème « Montagnes mythiques ».

Le Directeur a participé au Comité de pilotage international en février dans le Parc national de Berchtesgaden, à l'assemblée générale du Réseau en juin dans le Parc national de Kalkalpen (Autriche) et au groupe national à Gap en décembre.

D. Giard a participé aux forums « tourisme » et « cultures alpines » organisés à Annecy fin février/début mars 2001.

3.4.3 Relations avec le Parc national du Gran Paradiso

Le programme Interreg II entre les deux parcs s'est terminé en 2001 et a donné lieu à des réunions de travail notamment le 27 novembre à Aussois.

La préparation des programmes Interreg III s'est traduite par deux réunions à Turin en septembre et par l'élaboration d'un projet relatif au bouquetin. B. Martineau a participé à une rencontre entre la commune de Ceresole, dans le Grand Paradis, et la commune de Bonneval-sur-Arc.

3.4.4 Relations avec le Parc national de Berchtesgaden

JP. Viguiier, V. Plaige et Ch. Neumuller ont effectué en décembre une visite au Parc national de Berchtesgaden pour faire le point sur le partenariat entre les deux parcs et approfondir la question de la cartographie des milieux naturels dans la perspective d'un programme Interreg III, piloté par le Parc national de Berchtesgaden.

3.4.5 Relations avec la CIPRA (Commission internationale pour la protection des Alpes)

Le Parc a participé à la Conférence internationale de la CIPRA qui avait lieu cette année en France, à Chambéry, sur le thème de l'Europe. Le Parc a également participé à plusieurs réunions de la CIPRA en France.

3.4.6 Relations avec l'UICN (Union mondiale pour la nature)

Ph. Traub a continué à assurer l'animation de la Commission « Parcs nationaux et aires protégées » du Comité français pour l'UICN et a participé au 2^{ème} Congrès français de la conservation le 30 octobre au Muséum d'histoire naturelle.

(cf § 1.1.2.5 Colloques, comités et séminaires)

* * *

IV- METTRE EN OEUVRE

L'organisation du Parc national de la Vanoise, établissement public de l'Etat, est définie par le décret de 1963. Un conseil d'administration fixe les grandes orientations, vote le budget et contrôle la manière dont est géré le Parc.

4.1 Les institutions

4.1.1 Le conseil d'administration

En 2001, le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise s'est réuni à trois reprises :

1 – La séance du 26 janvier 2001 était consacrée à :

- * Approbation du relevé de décisions de la séance du 9 novembre 2000,
- * Décision modificative n° 1,
- * Travaux de la Commission Permanente,
- * Compte rendu des travaux du Comité Scientifique,
- * Refuge du Fond d'Aussois,
- * Questions diverses :
 - Cabanes de surveillance,
 - Enquête de fréquentation,
 - Corps des agents techniques et techniciens de l'environnement.

2 – La séance du 28 juin 2001 était consacrée à :

- * Approbation du relevé de décisions de la séance du 26 janvier 2001,
- * Rapport d'activité 2000,
- * Compte financier,
- * Décision modificative n° 2,
- * Election à la Commission Permanente,
- * Préparation du prochain programme d'aménagement,
- * Charte avec le Département et programmes contractualisés avec la région,
- * Mesures concernant le personnel,
- * Questions diverses :
 - Réserve Naturelle de la Bailletaz,
 - Trafic de poids lourds en Maurienne
 - Adhésion du Parc à deux instances nouvelles.

3 – La séance du 14 novembre 2001 était consacrée à :

- * Approbation du relevé de décisions de la séance du 28 juin 2001,
- * Décision modificative n° 3,
- * Budget 2002,
- * Patrimoine immobilier,
- * Participation à des projets Interreg III,
- * Elaboration du Programme d'aménagement,
- * Projet de Charte avec le département,
- * Implication du Parc dans l'année internationale des montagnes,
- * Questions diverses.

4.1.2 La commission permanente

En 2001 la Commission permanente du Parc national de la Vanoise s'est réunie à trois reprises :

- Réunie le 30 janvier 2001, la Commission permanente a instruit les questions suivantes :

- * Suivi du Contrat de Plan
 - Soutien à la politique architecturale des communes,
 - Sentiers d'interprétation.
- * Tarifs 2001
- * Attribution du gardiennage des refuges de l'Orgère et du Palet.

- Réunie le 5 juillet 2001, la Commission permanente a instruit les questions suivantes :

- * Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2001,
- * Individualisation de l'enveloppe 2001 du contrat de plan :
 - Agriculture,
 - Les pistes pastorales,
 - Tourisme,
 - Schéma d'interprétation,
 - Actions de mountain wilderness,
 - Toitures traditionnelles,
 - Route d'Entre deux eaux,
 - Appui technique – milieux remarquables
- * Tarifs des prestations dans les locaux de passage du Parc :
 - Contrat d'affermage des refuges.

- Réunie le 6 décembre 2001, la Commission permanente a instruit les questions suivantes :

- * Relevé de décisions du 5 juillet 2001,
- * Tarifs 2002,
- * Subventions :
 - Toitures traditionnelles,
 - Sentier d'interprétation,
 - Agriculture.
- * Baux :
 - Propriété du Saut,
 - Cabane de Montaimont.
- * Affermage des refuges.

4.1.3 Le comité scientifique

Le Comité Scientifique s'est réuni deux fois en 2001 et a traité des questions suivantes :

Ordre du jour de la séance du 15 mars 2001

- Présentation du directeur
- Synthèse d'études et de recherches menées en 2000
 - * cartographie des formations superficielles de Vanoise,
 - * glacier de Gébroulaz,
 - * lagopède alpin,
 - * pathologie des ongulés,
 - * colloque Denys Pradelle,
 - * dynamique des aulnes verts,
 - * représentations sociales de la Biodiversité végétale (A. Selmi),
 - * patrimoine archéologique (vallon de Chavière, rocher château).
- Questions d'actualité
 - * Programme d'aménagement et plans de gestion des secteurs,
 - * Sécurisation du CD 902 (Bessans, Bonneval),
 - * Impact de l'utilisation de vermifuges à base d'invermectine,
 - * Travaux scientifiques,
 - * Date prochaine réunion.
- Perspectives 2001
 - * Poursuite d'études en cours,
 - * Projets des recherches en sciences humaines,
 - * Entomofaune des prairies de fauche,
 - * Inventaire des champignons,
 - * Avifaune des prairies de fauche,
 - * Tourbière du Lac du Lait,
 - * Inventaire des zones humides,
 - * Valeur biologique des milieux pâturés,
 - * Savoirs locaux sur les plantes.

Ordre du jour de la séance du 27 juin 2001

- Eléments du bilan du programme d'aménagement 1997-2001
- Modalités de participation des membres du Comité scientifique à l'élaboration du prochain programme
- Présentation de l'action, gestion et valorisation des milieux naturels remarquables
- Présentation du programme d'études en cours sur la forêt de l'Orgère :
 - Structure et dynamique de la forêt
 - Perceptions et valeur patrimoniale de la forêt
 - Etudes de l'avifaune
 - Etudes entomologiques
- Exposé de M. Legros sur les sols de Vanoise
- Questions diverses.

4.2 Le personnel

Pour accomplir ses missions, le Parc national dispose de ressources humaines comprenant à la fois du personnel permanent et du personnel auxiliaire. Le personnel permanent participe à l'ensemble des grandes missions du Parc : protection, accueil, vie locale, et le personnel auxiliaire - composé de saisonniers et de personnes qui apportent régulièrement leur contribution au Parc - participe, selon les besoins, à telle ou telle de ces missions. Sur l'ensemble de l'année, c'est ainsi plus de 100 personnes qui sont directement rémunérées par le parc national.

4.2.1 L'effectif global permanent

Le personnel permanent comportait en 2001 54 postes budgétaires, répartis entre le personnel fonctionnaire et le personnel contractuel.

Les tableaux des effectifs budgétaires, des effectifs réels, de la pyramide des âges et l'organigramme du Parc figurent en annexe.

4.2.2 Le personnel permanent

Mouvements intervenus en 2001

- Philippe TRAUB a été nommé Directeur du Parc national de la Vanoise par la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à compter du 1^{er} janvier 2001.
- Christian NEUMULLER, Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles a intégré l'équipe du pôle Patrimoine au 1^{er} septembre 2001, afin de renforcer l'action agricole de l'établissement.
- Anne-Marie DOS SANTOS, Secrétaire administrative a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2001 pour occuper le poste d'intendant. Affectée au Secrétariat Général, elle est principalement chargée du suivi administratif des marchés publics et des inventaires mais assure également l'intérim du Secrétaire Général.

Sur le terrain :

- Danièle HACQUARD, garde-monitrice à Val d'Isère a demandé sa mutation à Méribel, suite au départ de Sandrine LEMMET pour le Parc national des Cévennes au 1^{er} janvier 2001.
- Alain CHASTIN, lauréat du concours d'agent technique des Parcs nationaux a rejoint l'équipe de Val d'Isère au 1^{er} Mai 2001.
- Céline RUTTEN lauréate du concours d'agent technique des Parcs nationaux a remplacé à Pralognan Alexandre GARNIER, ayant demandé sa mutation pour Champagny le 30 juin 2001.
- Damien HEMERAY, lauréat du concours d'agent technique a pris ses fonctions à Lanslevillard le 30 juin 2001, dès la fin de sa scolarité en gestion et protection de la nature.

- Thierry ARSAC, lauréat au concours de technicien des parcs nationaux a remplacé Marc TORRES au siège du Parc sur la mission pédagogie, sentiers signalétique, relations avec les accompagnateurs en montagne.
- Benoit MARTINEAU, lauréat du concours de technicien des parcs nationaux a été affecté à Bonneval-sur-Arc à compter du 30 juin. Il a été nommé chef de secteur fin Octobre, après le départ de Ludovic IMBERDIS pour le secteur de Pralognan.
- Michel BOUCHE, garde-moniteur à Val d'Isère a été promu technicien des Réserves Naturelles du secteur à compter du 30 juin.
- Ludovic IMBERDIS a assuré le poste de chef de secteur à Pralognan depuis le 1^{er} novembre 2001.
- Daniel BRIOTET, chef de secteur de Pralognan a demandé sa mutation pour le Parc national des Ecrins début septembre.
- Louis BANTIN, technicien à Termignon a pris sa retraite le 4 Novembre 2001.
- Nicolas BAYARD, technicien de la Réserve Naturelle de Tuéda est décédé accidentellement le 23 juin 2001.

N'étaient pas pourvus au 31 décembre 2001 :

Un poste de garde moniteur sur le secteur de Bourg-St-Maurice, un poste de technicien sur le secteur de Pralognan et un à Termignon.

4.2.3 Le personnel auxiliaire

L'activité touristique estivale fait affluer une très forte population de vacanciers dans l'Espace Vanoise, Parc national et villages. Pour répondre aux missions de pédagogie et d'accueil, du personnel saisonnier est recruté par le Parc en cette période de forte fréquentation. Le recrutement se fait par embauche directe ou par conventions.

Personnel saisonnier embauché par le Parc national

En l'an 2001, le Parc a embauché une hôtesse l'hiver pour la Maison de la Réserve de Tuéda. Cette personne a assuré une permanence à mi-temps. Dans cette maison, une hôtesse assure une présence, à temps complet, l'été depuis 1999.

En 2001, 22 personnes ont été recrutées sur des contrats allant de 2 à 5 mois :

- 16 hôtesse d'accueil, installées dans 15 offices de tourisme des stations et villages de la zone périphérique où le parc dispose de personnel permanent. Ces personnes ont été recrutées pour une durée de trois mois (du 18 juin au 17 septembre). De plus, le Parc a signé une convention de partenariat avec la commune de Pralognan afin de participer au salaire d'une hôtesse coordinatrice. Cette personne est embauchée de Mai à Octobre. Les hôtesse des points-info Vanoise d'Aussois et Lanslebourg ont été remplacées en 2001 suite à des défections pour convenances personnelles.

- 5 surveillants de refuges. Dans les refuges qui n'ont pas l'équipement nécessaire pour être gardés, les surveillants assurent un accueil de qualité pendant les mois de juillet et

août (10 mois d'embauche). Ils contrôlent l'organisation du couchage, s'assurent du bon ordre et du paiement des nuitées. Ils sont installés dans les refuges de Plaisance, Lacs Merlets, Cuchet, La Martin et Turia.

De nouvelles gardiennes issues sont arrivées dans les refuges du Palet et de L'Orgère, après sélection ouverte dans le cadre de la loi Sapin. Le jury comprenant des membres de la Commission permanente a été associé à ces choix.

Un nouveau surveillant a été recruté pour le refuge du Cuchet.

L'ensemble des recrutements et sélections s'est fait au bénéfice d'habitants de l'espace Vanoise en privilégiant les critères d'adéquation des compétences, d'expérience et d'adhésion aux missions du Parc.

4.2.4 Les autres personnels

L'accueil de personnel auxiliaire par le Parc répond à plusieurs motifs. Les nombreuses missions que le Parc doit accomplir dans le cadre des objectifs qui ont été fixés ne peuvent pas toujours être conduites en interne, certaines de ces missions nécessitant des compétences très spécifiques, notamment certains programmes de recherche.

Le Parc a également un rôle social vis-à-vis des personnes à la recherche d'un emploi et apporte sa contribution à la formation d'étudiants.

C'est ainsi qu'en 2001 ont été accueillis :

- 4 collaborateurs, qui ont travaillé particulièrement sur la flore rare et menacée de Savoie, le programme gestion pastorale et faune sauvage, l'administration des bases de données ainsi que sur la dynamique des populations et expansion géographique du bouquetin des Alpes.
- 3 personnes pendant 4 et 3 mois d'été pour surveiller et animer l'une la Réserve naturelle de la Sassièrè et l'autre la Réserve naturelle de La Bailletaz. Dans la Réserve naturelle de Tuéda, un g arde-animateur a été embauché pendant six mois en 2001, compte tenu des vacances d'emploi sur le secteur de Pralognan.
- 3 vétérinaires chargés du suivi de la faune qui ont effectué 7 vacances.
- 7 objecteurs de conscience qui ont été affectés : 2 à la mission technique (service intérieur du siège) jusqu'au 15 février, 2 à la mission communication (documentation et archivage) dont un jusqu'au 15 novembre, 1 au service scientifique (faune, relevé d'archives) jusqu'au 15 mai, 1 sur le secteur de Termignon jusqu'au 15 avril, 1 recrutement dans le cadre du programme Life Gypaète jusqu'au 15 juillet.
- 25 stagiaires sous conventions représentant 46 mois de stages sur les thèmes suivants :
les câbles meurtriers galliformes et rapaces (2), le suivi d'une population de bouquetin (4), connaissance de l'entreprise (8), sur la capture des marmottes (2), la fréquentation touristique et la faune (1), l'hygiène et la sécurité dans les logements du Parc (1), sur l'aménagement (1). La conformité des refuges de montagne (1) l'organisation de l'information et de l'accueil pour les visiteurs actuels ou potentiels du Parc national de la Vanoise (2) l'historique de la dynamique et de la réglementation de la forêt de l'Orgère (1).

Le suivi du lagopède alpin durant la période de nidification et d'élevage des jeunes et étude de l'influence de la fréquentation touristique sur son comportement (1).
L'hydrogéologie de la Tourbière du lac du lait (1).

4.2.5 Les demandes d'emplois

Nombre de candidatures spontanées reçues :

	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Emploi-jeunes	1		8			
Stage	238	463	325	380	383	360
Emploi	110	187		327	301	316
Emploi saisonnier	257	124	295	51	111	76
Service national environnement		0		0	52	36
Objection de conscience		12	43	82	81	77
Bénévolat	3	13	4	10	3	2
Contrat de qualification et d'apprentissage	39	46	48	57	62	48
Total	648	845	723	1127	993	915

Soit **648** demandes traitées en 2001 par le service du personnel du Parc national de la Vanoise.

4.2.6 Les organismes paritaires

Le Comité Technique Paritaire Central s'est réuni 4 fois en 2001 :

- Réunion du 15 janvier 2001

- approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2000,
- résorption de l'emploi précaire,
- formation,
- questions diverses : ARTT.

- Réunion du 25 juin 2001

- approbation du compte-rendu du 15 janvier 2001,
- rapport d'activité 2000,
- ARTT,
- rapport du directeur au Conseil d'Administration concernant les questions statutaires,
- budget 2002,
- formation continue,
- programme d'aménagement,
- tarifs.

La réunion prévue le 6 septembre a été reportée à la demande des organisations syndicales.

- Réunion du 12 novembre 2001

- approbation du compte rendu du 25 juin 2001,
- budget 2002,
- formation,
- mise en œuvre de l'ARTT dans les Parcs nationaux.

- Réunion du 17 décembre 2001

- approbation du compte rendu du 12 novembre 2001,
- définition de fonction du nouveau corps de l'environnement,
- passage de C en B pour les agents de terrain,
- mutation et création de poste en 2001,
- questions diverses.

4.2.7 Le comité hygiène et sécurité

Au cours de l'année le comité hygiène et sécurité s'est réuni 1 fois en 2001:

- Réunion du 24 avril 2001
 - demandes exprimées sur les cahiers hygiène et sécurité,
 - armement,
 - réseau radio,
 - matériel de sécurité,
 - hygiène,
 - formation HS,
 - atelier,
 - habilitation électrique,
 - divers.

Il faut citer le bilan sécurité du parc immobilier ainsi que l'exercice incendie réalisé par deux étudiants en formation hygiène et sécurité.

4.2.8 La formation

La formation est un investissement pour le futur. A ce titre, elle est un enjeu important. Les stages dont ont bénéficié les agents de l'Etablissement en 2001 ont été organisés par :

a) L'Atelier Technique des Espaces Naturels

34 agents ont participé à 22 stages pour 312 journées. Ces sessions ont notamment concernées les 6agents en prise de poste pour 6 stages qui ont représenté 140 journées.

b) Des prestataires de services

Les thèmes abordés ont été :

- la sécurité en montagne (avec le P.G.H.M.).
- l'informatique,
- la photographie,
- la botanique,
- le secourisme;
- langue anglaise,
- faune.

Ces stages ont concerné 47 personnes. Ils correspondent à 171 journées de formation.

Le budget propre du Parc pour la formation a été en 2001 de 80.000 F (hors stages ATEN) ; ce budget ne comprend pas certains frais pédagogiques qui n'ont pas été facturés au Parc grâce aux relations de partenariat qui ont été établies sur la durée avec plusieurs organismes ou experts-intervenants.

Le nombre total de journées de formation par agent s'établit en moyenne pour 2001 à 8,5 journées avec, bien entendu, de grandes disparités, les agents en prise de poste étant les plus gros consommateurs de formation (24 jours).

4.3 Les équipements

4.3.1 Le matériel informatique

Le renouvellement de l'équipement bureautique du siège s'est poursuivi ainsi que l'équipement des secteurs.

4.3.2 L'habillement

Le Parc national de la Vanoise ainsi que les autres parcs nationaux ont passé leur commande de vêtements, en début d'année, par le biais du Parc national du Mercantour à différents fournisseurs : *Eider* pour l'essentiel de la tenue, Harlequin pour les chemises, tee-shirts et les sweat-shirts de travail, *Viollaine* pour les pulls. Deux agents de terrain (Danièle Hacquard et Julien Charron) participent aux réunions de travail interparcs. Ce système s'est avéré relativement satisfaisant, hormis quelques problèmes de retard de livraison et l'abandon de la fabrication de certains produits en cours d'année par la société *Eider*.

4.3.3 Le matériel et outillage

En 2001, 106.238,46 F ont été engagés pour renouveler ou compléter l'équipement des refuges et ateliers.

Mobilier

En 2001, 88.098,02 F ont permis de renouveler une partie du mobilier notamment pour l'aménagement des bureaux de Modane, Peisey et celui de l'iconographe; à noter qu'une partie du mobilier destiné aux refuges et aux bureaux a été réalisée par le Centre d'Aide par le Travail de Chambéry.

Matériel de sécurité

En 2001, des compléments de dotation de matériel individuel ont été achetés pour la somme de 11.776,13 F.

Entretien du matériel

266.164,30 F ont été affectés à l'entretien du matériel (véhicules, matériel de lutte contre les incendies dans les bâtiments, matériel radio fixe et portable, téléphones...).

4.3.4 Les véhicules

Quatre véhicules neufs ont été achetés par l'UGAP (1) sur les crédits d'investissement du Parc :

- 1 véhicule tout terrain pour le secteur de Bourg-St-Maurice,
- 3 véhicules légers pour les secteurs de Modane, Pralognan, Val d'Isère,

Le coût total d'acquisition de ces 4 véhicules s'est élevé à 365.043,04 F.

(1) pour l'achat de véhicules neufs, le Parc, Etablissement public de l'Etat, doit passer obligatoirement ses commandes par cet organisme acheteur

4.3.5 Radio et transmissions

Réseau radio du Parc National de la Vanoise

Programme de mise en place de relais radio destinés à améliorer les liaisons des agents dans les secteurs. (101 707,84 F)

- Secteurs de Bourg-Saint-Maurice

Après accord avec la Société des Montagnes de l'Arc (SMA), un relais radio a été installé en début d'année dans un local technique situé sur l'Aiguille Rouge en haut des pistes des Arcs. Son fonctionnement a donné toute satisfaction jusqu'au mois de mai 2001 ou il a été détruit par la foudre.

La réinstallation provisoire de ce relais dans le même local est prévu au cours de l'hiver 2001-2002. Parallèlement, il sera étudié une alimentation électrique autonome (photovoltaïque) avec dispositifs de protection électrique renforcés pour limiter les risques de surtension.

- Secteur de Termignon

Après une année d'utilisation, le relais radio installé dans le local technique situé au-dessus du refuge de Plan du Lac a donné entière satisfaction. Quelques zones d'ombre subsisteront dans les fonds de vallon et à court terme aucune solution technique simple ne pourra les faire disparaître étant donné leur grande dispersion.

Desserte téléphonique des refuges de La Femma et de La Leisse

L'installation des relais est terminée et leur fonctionnement est satisfaisant. On peut rappeler que le local technique situé au-dessus du refuge de Plan du Lac héberge actuellement : des relais France Télécom pour la desserte téléphonique hertzienne des refuges de Plan du Lac, de la Leisse, de la Femma et d'Entre Deux Eaux; le Parc national a également installé un relais pour les communications radio des agents du secteur (voir § précédent).

La convention d'occupation du local entre la commune, France Télécom et le Parc national est en cours de négociation.

4.3.6 Les travaux sur les bâtiments et refuges

Les dépenses engagées pour la réalisation des divers travaux sur les bâtiments et refuges ont été en 2001 de 5 926 364,17 F en investissement.

4.3.6.1 Logements et bureaux

- Réhabilitation de la maison des gardes de Bonneval

Le chantier a été terminé en 2001. A noter que les inondations de l'automne 2000 impliqueront de petits travaux complémentaires pour mieux prendre en compte ce risque.

Montant des dépenses d'investissement en 2001 : 398 163,30 F.

- Maison des gardes de Modane

Réfection des façades du bâtiment et aménagement d'un bureau de secteur.
Les travaux ont été réalisés au cours de la saison printemps et été 2001
conformément aux prévisions ; le montant total de l'opération a été de 396 061 F
TTC.

- Projet de construction d'une maison de gardes à Peisey-Nancroix

Le choix du maître d'œuvre a été effectué au cours de l'année 2001 ; le permis de construire a été déposé en fin d'année.

79 097,53 F TTC ont été dépensés en 2001

- Projet d'extension des bureaux du siège du Parc à Chambéry

L'opération consistera principalement à l'aménagement de 5 nouveaux bureaux en surélévation de la terrasse Nord du bâtiment.

Deux cibles « Haute Qualité Environnementale des bâtiments » (HQE) ont été retenues :

Cible 2 : choix intégré des procédés et produits de construction

- adaptabilité et durabilité du bâtiment,
- choix des procédés de construction,
- choix des produits de construction.

Cible 3 : chantier de faibles nuisances

- gestion différenciée des déchets de chantiers,
- réduction des bruits de chantier,
- réduction des pollutions de la parcelle et du voisinage,
- maîtrise des autres nuisances de chantier.

Le maître d'œuvre a été retenu en 2001, le Permis de Construire sera déposé en début d'année 2002.

Différents travaux de gros entretien ont été effectués sur les bâtiments avec en particulier :

- **Maison des gardes du Chevril** à Tignes : travaux de rénovation des menuiseries extérieures : 76 470,02 F TTC. Un diagnostic thermique du bâtiment sera réalisé en 2002.

- **Maison du Vivier** (aval) : travaux de réfection du réseau d'assainissement autonome : 98 477, 92 F TTC

- **Maison des gardes du Reclus** : aménagements d'un escalier et de sanitaires pour le bureau du secteur : 61 848,01 F
Les travaux se termineront, en principe, en début d'année 2002.

- **Maison du Parc à Pralognan la Vanoise** : réfection des toitures des logements et des bureaux : 223 463,04 F

- **Maison des gardes de Méribel** : travaux de rénovation des installations électriques et des revêtements des 2 logements : 104 354,84 F
Les travaux se termineront, en principe, en début d'année 2002.

- Le refuge-porte de **Rosuel** a fait l'objet d'une réflexion sur l'adaptation de son aménagement et de ses services en fonction de son positionnement souhaitable. Cette

réorientation sera proposée dans le cadre de l'élaboration en 2002 du nouveau programme d'aménagement.

De nombreux échanges en interne et en externe ont amené à envisager sérieusement, dans le cadre des aménagements à venir, l'hypothèse d'installation de pico-centrales hydroélectriques dans certaines situations où un débit d'eau important et régulier est disponible à proximité. Des contacts ont été pris en ce sens avec des spécialistes de ces techniques.

Diagnostics

La dégradation des berges à proximité de bâtiments du Parc par les pluies diluviennes de l'automne 2000 a fait l'objet de diagnostics.

Concernant les rives du Doron de Termignon au niveau des bâtiments du Vivier, une consolidation de la rive est à prévoir dans les trois années à venir.

Concernant les rives du Doron de Chavière à Pralognan au niveau de la Maison du Parc, il n'est pas préconisé de consolidation dans l'immédiat.

4.3.6.2 Cabanes

- Cabane de Labby

Réfection de la toiture : 121 178,31 F TTC

- Projet de cabane de surveillance sur le site des Mindières en remplacement de la cabane du Berthoud

Ce projet a fait l'objet d'une modification du Programme d'aménagement, approuvée par la Direction de la Nature et des paysages après avis favorable du Conseil national pour la protection de la nature ;

Après choix du maître d'œuvre au cours de l'année 2001, une étude complémentaire relative aux risques naturels a été effectuée.

14 431,06 F TTC ont été dépensés en 2001

4.3.6.3 Refuges

Les travaux et études relatifs aux mises aux normes de sécurité (arrêté du 10/11/1994) et mise aux normes sanitaires des refuges ont été poursuivis :

- Refuge-porte de Plan du Lac

travaux de mise aux normes (sécurité et hygiène) prévus en 3 tranches annuelles

Consultation des entreprises pour les lots 3, 3bis et 9 et exécution de la dernière tranche (troisième) des travaux.

Un avis favorable d'ouverture a été proposé suite à la visite du bâtiment par la Commission de Sécurité (groupe de visite).

Montant des dépenses d'investissement en 2001 : 1 134 507,69 F

- Refuge-porte de l'Orgère

Travaux de mise aux normes (sécurité et hygiène) prévus en 3 tranches annuelles.

L'enneigement de la route d'accès n'a pas permis de terminer l'ensemble des travaux. Les entreprises termineront la troisième tranche de travaux en 2002.

Il est prévu un passage de la Commission de sécurité (groupe de visite) au cours de l'année 2002. Montant des dépenses d'investissement en 2001 : 1 326 982,87 F

- Refuge de Vallonbrun

travaux de mise aux normes (sécurité et hygiène) prévus en 3 tranches annuelles

Exécution de la dernière (troisième) tranche des travaux.

Il est prévu un passage de la Commission de sécurité (groupe de visite) au cours de l'année 2002.

Montant des dépenses d'investissement en 2001 : 508 776,94 F

- Refuge-porte du Bois : démarrage de l'étude pour l'installation d'un chauffage central au gaz et pour l'aménagement de vestiaires pour le personnel : 33 000 F

Travaux de maintenance, de mise aux normes de sécurité et de mise aux normes sanitaires effectués sur les refuges

- Refuge de Prariond : travaux de réfection des réseaux et stockage d'eau potable consécutifs au dégâts des pluies torrentielles de l'automne 2000, réfection de menuiseries (terrasse et gardes corps), réfection des installations gaz (mises aux normes): 347 888,36 F

D'autres travaux de confortement de captage seront encore nécessaires en 2002.

- Refuge de Fond des Fours travaux de mise aux normes de sécurité des installations gaz : 40 315,43 F

- Refuge de la Martin : travaux de réfection du réseau d'eau potable, travaux de réfection de la toiture, rénovation du générateur photovoltaïque : 265 491,93 F

- Refuge de Plaisance : rénovation du générateur photovoltaïque et mise aux normes des installations gaz : 88 389,56 F

- Refuge de La Valette : rénovation du générateur photovoltaïque 70 462,40 F

- **Refuge des Laacs Merlet** : travaux de réfection du réseau d'eau potable, rénovation du générateur photovoltaïque : 80 402,40 F

- **Refuge du Col de la Vanoise** : travaux de réfection de menuiseries 54 100,08 F

- **Refuge de Cuchet** : mises aux normes de sécurité, rénovation de l'installation gaz et du générateur photovoltaïque 189 421,72 F

- **Refuge de la Femma et de Rosuel**. Divers travaux de mise aux normes de sécurité 47 884,80 F

- Refuge de Turia

Projet de construction d'un bâtiment pour l'hébergement :

- d'un berger pour la protection du trèfle des rochers dont le financement est prévu dans le cadre des crédits Natura 2000,

- des gardes, analogue aux cabanes de surveillance,

- du surveillant du refuge,

et mise aux normes d'hygiène et de sécurité du refuge de Turia .

L'étude de faisabilité pour la réalisation de cette opération a été réalisée en 2001. La DDASS de Savoie et le Service Prévention du Service Départemental Incendie et Secours ont été consultés dans le cadre de la rédaction du programme. La rédaction du programme définitif est prévue en 2002.

Charte Etat / Département / Parc national de la Vanoise

Dans le cadre de la Charte, poursuite de l'étude sur « *l'assainissement en site isolé d'altitude* » avec la participation de l'Université de Savoie, de l'ESIGEC et de la DDASS de Savoie. Après consultation des DDASS des départements de l'Arc alpin, l'absence de réponse ou les réponses tardives reporteront à 2002 la parution du cahier technique destiné à synthétiser cette étude.

4.3.7 Les sentiers

(voir 2.1.2 **Les infrastructures d'accueil et d'information**)

4.4 Les méthodes de gestion

4.4.1 Les plans de gestion des secteurs

Le suivi de la réalisation du plan de gestion du secteur de Val d'Isère apporte des éléments précieux pour envisager l'amélioration et la généralisation de cette démarche à partir de 2003. Les six plans de gestion des secteurs du Parc constitueront un prolongement et un approfondissement du nouveau programme d'aménagement du Parc mis en chantier en 2001.

4.5 Les moyens financiers

Le budget primitif 2001 s'équilibre à hauteur de 29 389 023 F (pour 28 940 340 F en 2000). Il est détaillé dans les documents joints en annexe.

4.5.1 Les recettes

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : 24 555 785 F

Personnel	14 393 148 F
Fonctionnement	1 455 223 F
Contrat de Plan (solde XI plan)	1 500 000 F
Charte	462 600 F
Investissement	6 744 814 F

Ressources propres : 3 228 000 F

Remboursement du CNASEA	324 238 F
Remboursement frais liés aux objecteurs	100 000 F
Remboursement personnel mis à disposition	181 000 F

Soit un total de 29 389 023 F

4.5.2 Les dépenses

Par grandes masses comptables :

Personnel	15 248 386 F
Fonctionnement hors personnel	7 645 823 F
Investissement	6 494 814 F

Soit un total de 29 389 023 F

Par missions :

Protection	1 961 000 F
Accueil	4 305 610 F
Le Parc et son environnement	1 962 600 F
Moyens indifférenciés (y compris personnel) :	20 119 813 F

Soit un total de 29 389 023 F

* * *